

2020 RAPPORT DE PERFORMANCE



Le DCAF œuvre au renforcement de la sécurité des citoyens au moyen de services de sécurité et de justice efficaces et responsables.

DCAF - Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Genève, Suisse
Tél. : +41 22 730 94 00

info@dcaf.ch

www.dcaf.ch

[@DCAF_Geneva](https://twitter.com/DCAF_Geneva)

Photos de couverture (en partant du haut à gauche) : premier lieutenant Kevin Stapleton, domaine public, via Wikimedia Commons; DCAF; DCAF; Kibera News Network; DCAF; Nada Harib for DCAF; DCAF.

© DCAF 2021. Tous droits réservés.

Table des matières

Avant-propos	4
Sommaire	5
Introduction	11
La réponse du DCAF face à la pandémie de COVID-19	12
Principaux résultats et réalisations	13
Appui aux partenaires nationaux	14
Afrique subsaharienne	15
Moyen-Orient et Afrique du Nord	23
Europe et Asie centrale	30
Asie-Pacifique	37
Amérique latine et Caraïbes	38
Appui aux partenaires internationaux	42
Donateurs bilatéraux	43
Organisations multilatérales	45
Autres instances multilatérales	48
Appui à l'élaboration de politiques et de bonnes pratiques internationales	53
Politiques et recherche	54
Genre et sécurité	55
Secteur privé et sécurité	56
Annexe : Approche Du DCAF En Matière De Gestion Axée Sur Les Résultats	57

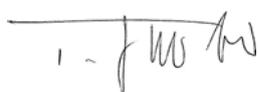
Avant-propos

Les conflits armés et la violence sont des entraves majeures au développement durable. Source d'immenses souffrances et de profonds bouleversements, ils perturbent les conditions de vie et de subsistance, conduisant ainsi à la pauvreté et la précarité. Face à l'augmentation constante de la part de la population pauvre vivant dans des pays touchés par des conflits ou en situation de fragilité, il est impératif de renforcer l'État de droit et de promouvoir les droits humains et l'égalité des genres pour asseoir la stabilité et le développement.

Ce fut particulièrement le cas en 2020, tandis que la crise sanitaire mondiale provoquée par la COVID-19 entraînait des crises socioéconomiques sans précédent qui laisseront de profondes traces à long terme. Le DCAF est convaincu que la mise en place d'un secteur de la sécurité efficace et responsable est essentielle pour remédier à la fragilité des États et créer des conditions propices à la paix et au développement durable. Au sein des environnements très divers dans lesquels nous intervenons, nous nous efforçons constamment d'axer notre aide sur l'obtention de changements pérennes et tangibles au nom de ses partenaires.

Si nos activités ont débouché sur d'excellents résultats en 2020, la réforme du secteur de la sécurité est, par sa nature même, un processus à la fois long, complexe et délicat sur le plan politique. Notre expérience montre que l'évolution se fait de manière graduelle et se caractérise par une alternance de progrès et de reculs. Toutefois, comme en témoigne le présent rapport, à court terme, notre aide a grandement bénéficié aux États et aux populations, et ces résultats contribueront à poser les fondements d'un changement plus vaste à plus long terme.

Ce rapport de performance reflète notre engagement en matière de gestion axée sur les résultats (GAR) et nos efforts continus en faveur de l'amélioration et du perfectionnement de nos systèmes de suivi et d'évaluation. Grâce à l'attention portée aux résultats, nous continuons non seulement de renforcer notre obligation de rendre compte auprès de nos partenaires et donateurs mais aussi d'ouvrir la voie à un apprentissage constant à partir de notre propre expérience et de celle de nos partenaires. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à M. Arie Bloed pour avoir une nouvelle fois analysé avec tant d'à-propos nos nombreux rapports d'activité détaillés et préparé le rapport que vous êtes sur le point de découvrir. J'espère que vous l'apprécierez.



Thomas Guerber

Directeur

DCAF - Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève



Sommaire

Ce cinquième Rapport de performance annuel donne un aperçu de l'impact de notre travail au cours de l'année écoulée, aussi bien sur le terrain, dans le cadre de l'appui offert à nos partenaires de projets partout dans le monde, qu'en réunions, en encadrant les discussions politiques et en menant des recherches innovantes. Il témoigne de la très grande diversité de nos activités et des résultats que nous avons obtenus pour le compte de nos partenaires, le plus souvent dans des environnements extrêmement complexes. Les résultats que vous allez découvrir sont la preuve que les gouvernements nationaux, les acteurs du secteur de la sécurité, les organisations multilatérales et les organisations de la société civile voient dans le DCAF, fort de ses 20 ans d'expérience, un partenaire de confiance.

Il va sans dire que la pandémie de COVID-19 nous a posé, à nous et à nos partenaires, un certain nombre de difficultés imprévues. Les gouvernements, les forces armées et les services de police du monde entier ont été contraints de prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la pandémie et gérer les répercussions provoquées par la COVID-19 sur les familles et les populations, ce qui a fortement impacté la mise en œuvre de nos projets. Parallèlement, nous avons réussi à nous adapter et à nous regrouper pour répondre à la demande en matière de conseils, d'outils et d'orientations, tandis que nos partenaires s'efforçaient de faire face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent. Les mesures prises par le DCAF pour lutter contre la pandémie sont présentées à la page 12.

Au cours de l'année écoulée, le DCAF s'est engagé sur un nouveau terrain n'entamant des activités en matière de politiques et de recherche dans de s domaines encore inexplorés, comme la sécurité et les migrations, ou encore la sécurité et les changements climatiques.

Réalisation des objectifs stratégiques

Il ressort des résultats ci-après présentés que le DCAF est en bonne voie pour atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans la [Stratégie du DCAF 2020-2024](#).

Le premier objectif stratégique - insister sur l'importance de la gouvernance démocratique pour faire face aux enjeux sécuritaires actuels et naissants - a débouché sur d'importants résultats dans plusieurs pays où le DCAF

soutient activement les processus de GSS/RSS, notamment en Colombie, dans les pays du Sahel et au Yémen.

Notre deuxième objectif stratégique - agir plus activement dans les zones en situation de fragilité ou de conflit - s'est traduit par des résultats significatifs en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Amérique latine, notamment au Niger, en Gambie et au Honduras.

Des résultats substantiels ont également été obtenus au titre de notre troisième objectif stratégique - faire en sorte que les politiques et les pratiques internationales intègrent davantage la GSS/RSS - avec la publication de la dernière version de notre ouvrage phare, la *Boîte à outils Genre et Sécurité*, et de plusieurs travaux de recherche, à l'image du document d'information sur la GSS/RSS intitulé *Le secteur de la sécurité et les crises sanitaires*.

“ Sans le DCAF et sans le partenariat de premier plan que nous avons noué, beaucoup moins d'initiatives auraient été entreprises, et beaucoup moins de progrès auraient été réalisés. Que ce soit auprès des Nations Unies ou des nombreuses autres instances internationales où nous avons œuvré conjointement à défendre la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. ”

— Michal Mlynár, Ambassadeur Représentant permanent de la Slovaquie auprès des Nations Unies, New York

Principaux axes de travail

Les résultats présentés dans ce rapport sont regroupés sous les trois principaux axes de travail du DCAF : appui aux partenaires nationaux, appui aux partenaires internationaux, et appui à l'élaboration de politiques et de bonnes pratiques internationales. Ces trois grands thèmes qui ont servi de fil conducteur à nos activités sont identiques à ceux des années précédentes.

Législations et réglementations

Disposer d'un cadre juridique approprié, conforme au principe de l'État de droit, est indispensable pour garantir l'efficacité et la responsabilisation du secteur de la sécurité. Des normes et des règles juridiques inadaptées peuvent devenir des causes structurelles de conflit. Il est donc logique que le DCAF axe une très grande partie de ses activités sur tous les aspects de la réforme du cadre juridique de la GSS/RSS. Il s'agit notamment de favoriser l'élaboration de législations efficaces et l'adoption de règlements internes, d'apporter un soutien aux organismes publics chargés de les faire respecter et de promouvoir la réglementation des services de sécurité privée. On ne saurait trop souligner l'importance de ce volet de la réforme du secteur de la sécurité, les services de maintien de l'ordre et les organismes de sécurité ne pouvant fonctionner correctement que si la loi prévoit un système de freins et contrepoids adapté.

En 2020, le DCAF a contribué à l'obtention de résultats dans ce domaine en Europe centrale et de l'Est et en Afrique subsaharienne. Des progrès importants ont été réalisés en Ukraine,

où l'expertise du DCAF a eu une nette influence sur le contenu de la nouvelle Loi sur les services de renseignement adoptée par la Verkhovna Rada (le parlement ukrainien) en septembre 2020. En Macédoine du Nord, la nouvelle loi régissant l'Agence de sécurité nationale, adoptée en 2019 et élaborée avec le concours important du DCAF est entrée en vigueur, et un Conseil de supervision civile du recours à l'interception de communications a été créé. Toutes ces évolutions visent à empêcher l'utilisation abusive de ces outils pour des raisons politiques.

Au Niger, le DCAF a participé à l'élaboration en cours de plusieurs lois spéciales. L'une d'entre elles, relative à la Police nationale, a été officiellement adoptée par le parlement et est entrée en vigueur. En Guinée, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile a franchi une étape importante avec l'adoption d'un décret réglementant le secteur de la sécurité privée. Ce décret s'est fortement appuyé sur un processus multipartite inclusif soutenu par le DCAF, ce qui représente en soi une avancée importante au niveau national.

Amélioration des politiques et des stratégies des institutions du secteur de la sécurité

Pour obtenir des résultats durables, il est essentiel d'aborder les processus très complexes de réforme du secteur de la sécurité selon une approche stratégique. Au cours de l'année écoulée, le DCAF a contribué à l'adoption de plans stratégiques dans plusieurs pays. En Gambie, la Stratégie de sécurité nationale et la Stratégie nationale sur la GSS/RSS ont été officiellement adoptées par le gouvernement et leur mise à œuvre a démarré, ce qui a marqué le début d'une nouvelle phase dans les efforts déployés par le pays pour mettre en place des services de sécurité à la fois professionnels et responsables après plusieurs années de régime autoritaire.

En Albanie, le ministère de l'Intérieur a adopté le tout premier Plan pour l'intégrité de la police

nationale, lequel a été élaboré en s'appuyant sur les recommandations du DCAF. Pendant tout le processus d'élaboration du plan, nous avons facilité l'échange de données d'expérience avec des experts d'autres pays, cette coopération transfrontalière ayant apporté une précieuse valeur ajoutée.

Au Liban, les Forces de sécurité intérieure ont mis au point leur toute première Stratégie de communication, laquelle a servi de cadre pour la mission et les fonctions du Service des relations publiques. Au Honduras, le DCAF a contribué à l'adoption d'un Plan de communication stratégique destiné à DIDADPOL, l'organe de contrôle externe de la police nationale, dans le but de renforcer la confiance des citoyens envers les forces de police.

Renforcement des mécanismes de contrôle démocratique

Si, en principe, il incombe aux parlements nationaux d'assurer le contrôle du secteur de la sécurité, il en va souvent différemment dans la pratique, la sécurité nationale étant perçue comme un sujet tabou et les membres du parlement pouvant être réticents à aborder des questions sensibles sur le plan politique. Il arrive également qu'ils ignorent comment s'acquitter de leurs fonctions en matière de contrôle. En 2020, le DCAF a joué un rôle déterminant en aidant les parlements à élaborer leur propre cadre juridique et en sensibilisant les membres du parlement à l'importance cruciale du contrôle parlementaire.

Au Niger, de nouveaux supports de communication permettent d'assurer la transmission des informations et de préserver la continuité des activités de contrôle de la Commission parlementaire.

Au Niger, afin d'éviter la perte systématique de la mémoire institutionnelle lors des fréquents remaniements du gouvernement, la commission parlementaire de la défense et de

la sécurité a développé, avec notre soutien, une vidéo ainsi que d'autres outils de restitution pour s'assurer que les nouveaux membres de la commission bénéficient de l'expérience de leurs collègues sortants.

En Tunisie, le DCAF a contribué à la mise en place d'un nouveau système de surveillance des centres de détention pour mineurs au moyen de missions de délégués à la protection de la jeunesse et de magistrats. L'objectif est de renforcer l'efficacité du contrôle, et de favoriser la réinsertion des mineurs ainsi qu'un recours plus fréquent à des sanctions alternatives.

Dans les Territoires palestiniens occupés, le *Septième Rapport annuel sur les plaintes* a été publié par le Conseil des ministres. Réalisé à l'aide d'une méthodologie élaborée avec le soutien du DCAF, ce rapport passe en revue 58 services des plaintes et, pour la première fois, fait état de plaintes pour corruption, regroupées dans une catégorie distincte. Ce rapport est l'aboutissement des efforts de renforcement des capacités déployés par le DCAF en partenariat avec le Conseil des ministres.

Renforcement des capacités de la société civile

Le rôle de la société civile dans les processus de GSS/RSS est essentiel pour accroître la légitimité et la transparence du secteur de la sécurité. Au fil des ans, le DCAF a contribué à créer un espace pour que la société civile (OSC) puisse participer aux processus de réforme et a aidé à renforcer sa capacité à assumer un rôle de surveillance efficace. En 2020, de remarquables résultats ont été obtenus en Gambie, où la *Stratégie pour la participation de OSC aux processus de GSS/RSS* a joué un rôle crucial en matière d'intégration en permettant de déceler des points d'entrée de sorte que la société civile puisse influencer sur la prise de décisions au niveau du gouvernement, des institutions de sécurité et d'autres acteurs du secteur.

Au Nigeria, les autorités ont créé une commission chargée d'examiner une loi en vigueur régissant le secteur de la sécurité privée et d'élaborer un nouveau projet de loi à ce sujet. L'African Law Foundation a été la seule organisation de la société civile sélectionnée pour siéger à cette commission

d'examen. Bénéficiant de cet accès sans précédent, et en raison de sa participation à l'Observatoire africain de la gouvernance de la sécurité privée, auquel le DCAF apporte son appui, elle a ainsi eu la possibilité d'influer sur la réglementation du secteur.

Au Nigeria, les autorités ont créé une commission chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur le secteur de la sécurité privée.

Dans des communautés minières du Pérou et de la République démocratique du Congo (RDC), des groupes de travail pluri-acteurs soutenus par le DCAF ont réuni des représentants du gouvernement, de la société civile et d'entreprises afin de résoudre des différends et de traiter des problèmes persistants. Ces groupes ont été si efficaces qu'ils sont désormais régulièrement sollicités par les acteurs locaux en cas de montée des tensions.

Promotion de l'égalité des genres

En 2020, la promotion de l'égalité des genres a figuré en tête des priorités du DCAF. Dans toutes les régions où nous intervenons, nous nous sommes efforcés d'aider nos partenaires nationaux à intégrer la perspective de genre dans leurs projets et politiques.

Au Honduras, pour donner suite aux recommandations du DCAF l'invitant à prêter une attention particulière aux cas de violence basée sur le genre durant la pandémie, la Police nationale a donné pour instruction d'accorder la priorité aux affaires de ce type, et plus particulièrement aux cas de violence familiale. La Police nationale colombienne a adopté une démarche similaire, son Directeur général ayant officiellement

souscrit aux recommandations découlant de l'Autoévaluation sur le genre encouragée par le DCAF et pris des mesures pour entamer leur mise en œuvre.

Le soutien apporté par le DCAF aux autorités ukrainiennes dans la lutte contre la violence domestique et les violences faites aux femmes a été salué par la Cour européenne des droits de l'homme dans son tout premier arrêt sur la violence domestique en Ukraine. Dans l'affaire *Levchuk c. Ukraine*, la Cour a ainsi estimé que le gouvernement avait violé ses engagements en vertu de la Convention européenne et, dans son arrêt, a fait référence à une étude préliminaire menée par le DCAF et son partenaire local.

La Police nationale du Honduras a donné pour instruction à tous les Directeurs et Commandants d'accorder la priorité aux cas de violence basée sur le genre signalés durant la pandémie de COVID-19, et plus particulièrement aux cas de violence familiale.



Policiers colombiens lors d'une formation sur les moyens de tenir compte des problématiques liées au genre et de lutter plus efficacement contre les inégalités hommes-femmes dans leurs activités courantes. Photo : DCAF.

Renforcement des capacités de formation au niveau national

La réforme du secteur de la sécurité exige des changements conséquents s'agissant du comportement et des compétences des agents de sécurité et de l'appareil judiciaire, lesquels peuvent uniquement être apportés au moyen d'orientations claires de la part de la hiérarchie étayées par des programmes de formation professionnelle. L'appui du DCAF en matière de formation s'inscrit systématiquement dans le cadre d'une approche globale de la GSS/RSS qui multiplie les chances de produire un impact durable par rapport à des formations ponctuelles. Le DCAF s'emploie aussi à accroître la viabilité de ses activités de renforcement des capacités en veillant à ce que de nouveaux modules de formation soient intégrés dans les programmes de formation permanente.

En 2020, au Niger, le DCAF a contribué à l'élaboration d'une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement sexuel au sein de l'École de police nationale qui a été approuvée par son directeur. Les nouveaux modules ont tous été intégrés dans le cursus standard et des améliorations ont été apportées à

d'autres formations en vue d'un avancement professionnel.

Au Honduras, le DCAF a aidé à la création d'un service d'encadrement au sein de la Police nationale dans le but de réduire le taux élevé de décrochage parmi les nouveaux officiers de police, tandis qu'en Macédoine du Nord, une nouvelle formation sur l'autorisation d'interception de communications était intégrée dans le programme de l'École supérieure de la magistrature.

Autre résultat intéressant obtenu dans le domaine de la sécurité publique : la boîte à outils du DCAF intitulée *Relever les défis liés à la sécurité et aux droits de l'homme dans des environnements complexes* a servi de point de départ à l'élaboration d'un module de formation spécial à l'intention de la Police des mines de la province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo. La Police des mines s'est ensuite approprié le module et l'utilise désormais en toute autonomie dans ses cours de formation générale.

Renforcement de la coopération régionale

Dès lors que c'est possible et utile, le DCAF s'efforce d'appuyer les processus de réforme engagés au niveau national en les mettant en relation avec d'autres processus entamés dans la région. En 2020, cette démarche s'est traduite par une coopération accrue entre les Équipes nationales d'intervention en cas d'urgence informatique chargées de lutter contre la cybercriminalité dans les Balkans de l'Ouest. Il y a encore quelques années, la communication et la collaboration étaient extrêmement limitées mais aujourd'hui, on constate des échanges formels et informels et des opérations menées en collaboration, ce qui a été rendu possible grâce à la relation de confiance instaurée lors d'activités conjointes organisées par le DCAF.

En 2020, nous avons appuyé le détachement d'enquêteurs entre Parties à la Convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est. Les experts impliqués ont salué l'intérêt de cette coopération régionale et l'opération devrait être renouvelée plus fréquemment dès que la pandémie de COVID-19 sera terminée, celle-ci ayant empêché tout détachement dès le printemps 2020.

L'adoption d'un Plan stratégique régional et national conjoint constitue une avancée majeure au niveau de la coopération régionale en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Au Sahel, la coopération entre les principaux acteurs chargés des politiques relatives à la GSS/RSS au Burkina Faso, au Mali et au Niger a été renforcée. Cette activité soutenue par le DCAF a abouti à l'adoption d'un Plan stratégique régional et national conjoint.

Sur l'ensemble du continent africain, l'Observatoire de la gouvernance de la sécurité privée a continué à renforcer son réseau d'organisations de la société civile (OSC) œuvrant à la promotion de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité privée. Soutenu par le DCAF, l'Observatoire a réussi à instaurer une dynamique propice au changement au niveau national et à favoriser la mise en place d'un système de réglementation, de suivi et de contrôle plus efficace du secteur de la sécurité privée au Burkina Faso, en Guinée, au Nigeria et en République démocratique du Congo.

Renforcement de l'appui bilatéral et multilatéral à la GSS/RSS

Les organisations bilatérales et multilatérales ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration du programme mondial relatif à la GSS/RSS au moyen notamment de politiques et d'un large éventail de mesures de soutien à des projets sur le terrain. Lorsqu'elles coordonnent leurs efforts, elles sont encore plus efficaces.

En 2020, l'OSCE a passé en revue la mise en œuvre de son cadre d'orientation sur la GSS/RSS et, au terme de cet examen, a décidé de mettre à jour ses *Lignes directrices sur la GSS/RSS*. Il semble par ailleurs que le programme relatif à la GSS/RSS rencontre une adhésion croissante auprès des hauts responsables de l'organisation, résultat en partie dû à une note d'information établie par le DCAF et du soutien vigoureux aux activités de GSS/RSS manifesté par la Slovaquie dans le cadre de son mandat de Présidente en exercice de l'OSCE en 2019.

Il y a énormément à gagner à analyser et soutenir conjointement les processus nationaux de GSS/RSS. En 2020, tandis que la première mission commune d'évaluation UE-ONU-OSCE du processus de GSS/RSS au Kirghizstan était suspendue en raison de la crise du COVID-19, l'UE a consulté l'ONU et l'OSCE au sujet des résultats de sa propre analyse indépendante, témoin de la mise à

exécution de cette nouvelle collaboration dans le cadre de missions d'évaluation.

Le DCAF s'est également associé au processus visant à parvenir à un accord de paix pour mettre un terme au conflit au Yémen. Le Centre a directement contribué à la rédaction des textes du projet d'accord de paix en travaillant en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Yémen, en accordant une attention particulière à la gouvernance du secteur de la sécurité.

L'UE, l'ONU et l'OSCE ont hissé leur coopération à un niveau supérieur à l'appui de processus nationaux de réforme du secteur de la sécurité.

Le Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE pour l'Afrique a également été en mesure de faire avancer la mise en œuvre des recommandations formulées par le DCAF à l'issue de ses évaluations sur les secteurs de la justice et de la sécurité au Burkina Faso, au Niger et au Tchad. Il s'est appuyé à cet effet sur de nouvelles méthodes et des outils innovants élaborés par le Centre, créant ainsi une nouvelle référence en la matière.



En Gambie, le DCAF a organisé un forum à l'intention des acteurs du secteur de la sécurité et d'autres parties prenantes au niveau national dans le cadre d'un examen de la Loi nationale sur les forces armées. Photo : DCAF.

Enseignements et perspectives

Mettre en place une réforme est un processus de longue haleine qui consiste à tirer des enseignements de nos activités et à les intégrer dans de nouvelles approches pour constamment améliorer notre action et tenter d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans les prochaines années, nous entendons renforcer nos capacités en matière de gestion du savoir, ce qui nous permettra d'enrichir de manière plus régulière notre corpus

de connaissances sur les initiatives qui fonctionnent et celles qui échouent. Notre volonté de lever les obstacles au partage des réussites comme des échecs, et notre détermination à intégrer les connaissances pertinentes dans nos activités de recherche et nos programmes à venir, contribueront non seulement à accroître la pertinence de notre organisation et de sa proposition de valeur mais aussi à renforcer sa transparence envers l'ensemble de ses partenaires et donateurs.

Introduction

Ce rapport s'appuie sur le système de gestion axée sur les résultats adopté par le DCAF, lequel met l'accent sur les résultats plutôt que sur les activités. Il ne s'agit donc pas d'un compte rendu exhaustif de l'ensemble des travaux menés à bien par le DCAF en 2020, une grande partie d'entre eux consistant en des activités de recherche et en un soutien opérationnel permettant de créer des conditions propices à l'obtention, à terme, de résultats probants. Nous avons préparé une synthèse détaillée des principales activités qui sous-tendent les résultats présentés dans ce rapport ; elle est disponible sur demande.

Ce Rapport de performance décrit plutôt les résultats immédiats et intermédiaires auxquels nous avons fortement contribué grâce à nos travaux dans le domaine des politiques et de la recherche, à nos conseils d'experts et à l'appui fourni à nos partenaires nationaux et internationaux. Pour découvrir l'ensemble de nos activités, n'hésitez pas à consulter le *Rapport annuel du DCAF 2020* disponible à l'adresse www.dcaf.ch/.

Collecte et analyse de données

Tout au long du rapport, les résultats ont été regroupés pour rendre compte du large éventail d'activités déployées dans les régions et de nos principaux axes de travail afin de présenter le contexte plus large dans lequel ils se sont inscrits.

Pour la période 2020, les équipes du DCAF ont remis plus d'une soixantaine de rapports décrivant l'impact de leurs projets et programmes. Ces rapports ont fait l'objet d'une analyse indépendante avant d'être validés par un expert externe, M. Arie Bloed, dans un souci de transparence et de justification de l'action menée. Pour de plus amples informations sur le système de gestion axée sur les résultats, se reporter à l'annexe en fin de rapport.

Au sein du DCAF, nous avons à cœur d'aider à apporter un changement durable en matière de sécurité au niveau des individus, des communautés et des États. Selon nous, ce type de changement permet de poser les bases indispensables d'une paix et d'un développement durables. Nous sommes résolu à mettre l'accent sur les résultats et à constamment nous remettre en question de manière à trouver des moyens innovants de mesurer les progrès réalisés dans notre domaine d'activités.

“ Un partenaire aussi efficace que le DCAF ne peut qu'être recommandé à d'autres institutions. ”

— Me Ali Sirfi Maiga,
Médiateur de la République du Niger



La réponse du DCAF face à la pandémie de COVID-19



En 2020, partout dans le monde, les gouvernements ont décrété l'état d'urgence pour tenter de maîtriser et d'atténuer les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Les forces de police, l'armée et des entreprises de sécurité privées ont été sollicitées pour aider à mettre en place et faire respecter des mesures de santé publique et faire face à l'onde de choc provoquée par la pandémie et à ses effets dévastateurs sur l'économie et la société. Souvent, les institutions et les acteurs du secteur de la sécurité ont été dépassés par l'ampleur et la complexité de la tâche. Des informations faisant état de violations des droits de l'homme et d'abus de pouvoir ont mis en évidence les manques en matière de gouvernance et de responsabilité et, dans certains cas, la nécessité de procéder à une réforme.



Agent à Tripoli, Libye. Photo : Nada Harib pour le DCAF.

Dès le départ, le DCAF s'est employé à répondre aux nouveaux besoins de ses partenaires et à trouver des solutions pour accroître les capacités, la résilience et la collaboration entre les institutions de sécurité, les gouvernements et la société civile, dans le but de lutter plus efficacement contre la crise. Toute une palette d'activités a ainsi été mise en place, dont une partie a abouti aux résultats présentés dans ce rapport :

- **Formations dispensées et appui à la création de nouveaux partenariats** entre des organismes de sécurité des secteurs public et privé lorsque les services du maintien de l'ordre avaient du mal à faire face seuls à la gravité de la crise.
- **Conseils stratégiques aux services de police** pour les aider à lutter plus efficacement contre les violences à caractère sexiste, en très forte augmentation dans de nombreux pays durant la pandémie.
- **Formation spéciale sur la protection sanitaire** à l'intention des forces de l'ordre chargées de protéger les victimes de la pandémie sans que des mesures de sécurité adaptées aient été prises pour protéger leurs propres agents.
- **Partage d'informations et de bonnes pratiques** avec la société civile et le secteur de la sécurité privée par l'intermédiaire de l'Observatoire africain de la gouvernance de la sécurité privée, soutenu par le DCAF.
- Appui aux campagnes de sensibilisation visant à informer le public de ses droits en période d'état d'urgence afin de contribuer au **renforcement du contrôle civil des forces de sécurité**. Dans les Territoires palestiniens occupés, l'opération a donné lieu à une avalanche d'appels pour obtenir de plus amples informations sur les mécanismes de plaintes de plusieurs organismes de sécurité.
- Au Maroc, réalisation d'une **étude d'impact** sur les dispositions prises par le gouvernement pour lutter contre les violences faites aux femmes pendant la pandémie qui a débouché sur des recommandations de mesures à l'intention de la police nationale, de la gendarmerie et du secteur de la justice, et par une campagne d'information publique.
- La **Conférence internationale des institutions de médiation pour les forces armées** a été consacrée à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le personnel des forces armées. Les participants ont discuté de l'impact de la pandémie sur les droits des agents des forces armées détachés pour aider les autorités civiles et sur ceux des civils victimes d'un usage excessif de la force ou d'un abus de pouvoir.
- Conseils stratégiques prodigués et production de documents d'orientation sur les enseignements accumulés à l'intention des **partenaires nationaux et des organisations multilatérales** au sujet des nouveaux enjeux en matière de GSS/RSS liés à la pandémie, en particulier dans les États touchés par des conflits et en situation de fragilité.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS

Nous offrons un appui direct aux **partenaires nationaux** dans leurs efforts de réforme du secteur de la sécurité.

Nous aidons les **acteurs internationaux** à renforcer leur appui aux processus de GSS/ RSS engagés au niveau national et dirigés au niveau local.

Nous contribuons à l'élaboration de politiques et de bonnes **pratiques à l'international**.

Notre expertise



Contrôle parlementaire



Genre et sécurité



Réforme de la police et des services de maintien de l'ordre



Réforme et développement de l'intégrité du secteur de la défense



Gestion des frontières



Réforme du secteur de la justice



Gestion des services de renseignement



Organes de contrôle indépendants



Secteur privé et sécurité



Société civile et contrôle du secteur de la sécurité



Cybersécurité



Crise sanitaire



Changement climatique

Nos partenaires



Organisations multilatérales



Ministères



Parlements



Services de police



Secteur privé



Société civile



Institutions de médiation



Agences de développement



Médias



Forces armées



Police aux frontières



Services du renseignement



Justice



Milieu universitaire

Appui aux partenaires nationaux



Le DCAF a accueilli le ministre en charge des Droits de l'homme et le ministre des Mines de la République démocratique du Congo pour discuter de son soutien à la mise en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans le secteur minier. Photo : Jean-Pierre Onema.

En 2020, l'appui aux partenaires nationaux a constitué le principal domaine d'activités du DCAF, tant en termes de budget que d'envergure des projets et des programmes. L'action du Centre a essentiellement porté sur l'Europe du Sud-Est, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique, où des projets de plus longue durée sont mis en œuvre. La réactivité du DCAF pour répondre aux nouveaux besoins de ses partenaires dans la lutte contre la crise liée à la pandémie de COVID-19 constitue un nouvel élément qui a contribué à une partie des principaux résultats au cours de cette année éprouvante.

Afrique subsaharienne



Poursuivant sur la lancée de réalisations passées en faveur des processus de GSS/RSS en Afrique subsaharienne, le DCAF a poursuivi son travail sur des thématiques transversales prioritaires comme l'intégration de la perspective de genre, la prévention de l'extrémisme violent ou la gouvernance de la sécurité privée. Le Centre a consolidé son approche et sa présence opérationnelle en Afrique de l'Est avec l'ouverture d'un bureau à Addis-Abeba. Un nouvel accord a été signé avec l'Allemagne afin de soutenir la réforme du secteur de la défense en Gambie et un programme a été élaboré en vue d'une mise en œuvre conjointe avec la Suisse afin de mieux cerner la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest. Parallèlement au soutien apporté aux acteurs nationaux dans la région du Sahel, le DCAF a renforcé sa collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de contribuer à la promotion de la sécurité, du développement et de l'État de droit.

En 2020, si certains pays ont effectivement progressé vers la démocratie, près de la moitié des pays d'Afrique restent extrêmement fragiles en ce qui concerne gouvernance de leur secteur de la sécurité. Outre des problèmes de sécurité qui se prolongent, voire s'aggravent, dans la région du Sahel et un conflit en Éthiopie qui pourrait avoir des répercussions au niveau régional en fin d'année, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont été classés à probabilité élevée de conflit interne, notamment le Soudan, le Mali et le Burkina Faso.

Le DCAF a participé au renforcement des capacités de la Police fédérale éthiopienne en contribuant à la modernisation de l'institution.

En dehors de l'Afrique de l'Ouest, le DCAF a participé au renforcement des capacités de la police fédérale éthiopienne en contribuant à la modernisation de l'institution et en aidant à poser les fondements nécessaires à la mise en place à long terme d'une police professionnelle capable de répondre de manière concrète aux besoins de sécurité de la population.

Le DCAF a également poursuivi son action en faveur de l'instauration et de la consolidation de plusieurs mécanismes pluri-acteurs en République démocratique du Congo visant à promouvoir un dialogue et une collaboration fort nécessaires entre les autorités, les industries extractives et les sociétés de sécurité privée afin de garantir une approche cohérente s'agissant des questions relatives aux droits de l'homme et à la sécurité.

L'Observatoire africain de la gouvernance de la sécurité privée

Depuis 2017, le DCAF défend le rôle des organisations de la société civile dans le contrôle de la sécurité privée en Afrique en offrant son appui à l'Observatoire africain de la gouvernance de la sécurité privée. L'Observatoire œuvre aussi bien au renforcement des capacités de la société civile qu'à la promotion de normes, de bonnes pratiques et de règles pour la gouvernance du secteur de la sécurité privée. Ces dernières années, il a fortement contribué au renforcement du rôle des organisations de la société civile dans le domaine de la sécurité privée dans de nombreuses régions d'Afrique. Les organisations membres de l'Observatoire tirent parti du large éventail de compétences spécialisées offertes par le DCAF, notamment en ce qui concerne la promotion du Document de Montreux ou du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

Avec l'appui du DCAF, l'Observatoire a poursuivi ses activités de sensibilisation et de conseil tout au long de l'année écoulée. Il s'est également attaché à relever les nouveaux défis posés par la pandémie de COVID-19, laquelle a provoqué un élargissement du domaine d'action habituel des entreprises de sécurité privée, appelées à contribuer à l'application des mesures gouvernementales visant à contenir la pandémie. **Les formations sur la manière de répondre au mieux à la pandémie de COVID-19** ont eu une incidence positive sur les activités, aussi bien des entreprises privées que des services de maintien de l'ordre, ce qui représente un **premier résultat** notable de l'aide apportée par le DCAF à l'Observatoire en 2020.

Le ministère fédéral de l'Intérieur et le Corps nigérian de sécurité et de défense (NSCDC) ont constitué une commission de 20 membres chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur le secteur de la sécurité privée au Nigeria.

D'autres résultats ont également été obtenus en lien avec les cadres réglementaires du secteur de la sécurité privée de plusieurs pays d'Afrique. C'est dans ce contexte qu'a été obtenu le **deuxième résultat** en Guinée, où le ministère de la Sécurité et de la Protection civile a adopté un **nouveau décret réglementant la sécurité privée**. Ce texte est en grande partie le fruit d'un processus multipartite soutenu par le DCAF et incluant des organisations de la société civile, le gouvernement guinéen et des services de sécurité privés et publics. Ce nouveau décret tient compte de plusieurs commentaires et propositions issus de bonnes pratiques

internationales, comme le suggéraient le DCAF et son partenaire local, le Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE). Il découle directement des recommandations d'une étude préliminaire élaborée dans le cadre de l'Observatoire. Le ministre a envoyé une première version du texte au CECIDE pour qu'il apporte sa contribution et ses commentaires, une première étape qui a joué un rôle catalyseur dans l'adoption d'une approche pluri-acteurs innovante en matière de réglementation. Les recommandations formulées dans le cadre de ce processus ont également débouché sur un autre résultat important, le ministre ayant décidé d'inclure la sécurité privée dans le processus plus large de réforme du secteur de la sécurité et d'entamer une révision du cadre juridique national régissant la sécurité privée.

Le **troisième résultat** dans le domaine de la réglementation du secteur de la sécurité privée nous vient du Nigeria. Le ministère fédéral de l'Intérieur et le Corps nigérian de sécurité et de défense (NSCDC) ont constitué une **commission de 20 membres chargée d'examiner la Loi de 1986 sur les sociétés d'agents de sécurité privée** et d'élaborer un nouveau projet de loi sur le secteur de la sécurité privée au Nigeria en vue de le soumettre au gouvernement fédéral pour adoption. Après avoir bénéficié de l'assistance technique du DCAF, et au lendemain du Forum sur la gouvernance de la sécurité privée soutenu par le DCAF, l'African Law Foundation (AFRILAW), membre de l'Observatoire, a été retenue comme seul membre de la société civile à pouvoir siéger à cette commission d'examen. Elle a ainsi pu bénéficier d'un accès sans précédent aux autorités en raison de sa participation à l'Observatoire africain de la gouvernance de la sécurité privée. Par la suite, une campagne d'information menée auprès du gouvernement nigérian a permis d'évoquer la possibilité que le Nigeria adhère au Document de Montreux et à l'Association du Code de conduite international.

Le **quatrième résultat** concerne **l'augmentation du nombre de membres de l'Observatoire**. En 2020, le réseau de l'Observatoire a accueilli six nouveaux membres par différents biais : recommandation par un autre membre, adhésion à la suite d'une participation à un atelier et, de plus en plus fréquemment, demande directe d'adhésion via le site web. Il compte désormais 90 membres issus de 18 pays d'Afrique. Plusieurs réseaux nationaux d'observatoires devraient être amenés à se développer dans le sillage des processus en cours, par exemple au Nigeria, en Guinée, en République démocratique du Congo ou au Burkina Faso. ■

Région du Sahel

Le programme du DCAF au Sahel, qui englobe le Burkina Faso, le Mali et le Niger, a démarré fin 2019 et s'inscrit en complément de nos projets nationaux au Niger et au Mali. La principale difficulté à laquelle se heurtent le Burkina Faso, le Mali et le Niger est de promouvoir une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité dans un contexte marqué par une crise sécuritaire multidimensionnelle. De fait, ces trois pays sont en proie, à des degrés divers, à des conflits armés non étatiques. Le processus de GSS/RSS officiellement lancé au Mali en 2013 est mis en œuvre dans un contexte de profonde insécurité et, depuis le coup d'État de 2020, de relative incertitude institutionnelle. Au Burkina Faso et au Niger, les forces de sécurité et de défense ont subi de lourdes pertes dans un environnement politique et stratégique extrêmement tendu, tandis que les forces de sécurité intérieure semblaient impuissantes face à la montée de l'insécurité et de la criminalité, de plus en plus violentes.

Le programme au Sahel s'articule autour de trois grands résultats :

- Soutenir la mise en place aux niveaux national et régional d'un environnement propice à une surveillance et un contrôle accrus du secteur de la sécurité ;
- Poursuivre le renforcement de la confiance du public envers les institutions publiques de sécurité ; et
- Accroître l'efficacité et le professionnalisme des institutions de sécurité.

Le **premier résultat** des activités menées à bien par le DCAF dans ces environnements sensibles concerne le Burkina Faso. Dans ce pays, le **gouvernement a adopté une Politique de sécurité nationale** que le DCAF contribue à faire connaître et à mettre en œuvre en élaborant un document sur la stratégie de sécurité et des plans d'action, et en favorisant les relations entre le Secrétariat général de la

défense nationale (SGDN) et les médias. Cette dernière activité s'est traduite par la mise en place d'un partenariat particulièrement solide entre les journalistes et le SGDN, celui-ci étant convaincu qu'une telle association est indispensable à la mise en œuvre réussie de la Politique de sécurité nationale. À cet effet, il a élaboré une stratégie spéciale de communication qui entérine le rôle des médias dans la gouvernance du secteur de la sécurité. Il s'agit d'une avancée importante fortement poussée par le secteur de la sécurité lui-même et qui a été vivement saluée par les médias. Ce meilleur accès aux informations sur le secteur de la sécurité, politiquement sensible, permettra ainsi aux acteurs de ce secteur de communiquer avec les médias dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale.

Le SGDN a élaboré une stratégie spéciale de communication qui entérine le rôle des médias dans la gouvernance du secteur de la sécurité. Il s'agit d'une avancée importante fortement poussée par le secteur de la sécurité lui-même et qui a été vivement saluée par les médias.

Le **second résultat** se rapporte à la démarche régionale mise en place pour traiter des questions de GSS/RSS en s'appuyant sur un plan stratégique commun. Une délégation du Centre national d'études stratégiques et de sécurité (CNESS) du Niger s'est rendue au SGDN, au Burkina Faso, lequel lui **a fait part de son expérience en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de sécurité**, auxquelles le DCAF a également contribué. Cette visite a abouti à l'adoption d'un Plan stratégique régional et national conjoint par les trois pays, constituant une avancée majeure dans le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la GSS/RSS. ■

Mali

En 2020, le DCAF a continué de travailler sur son programme pluriannuel exhaustif pour soutenir la GSS/RSS au Mali en portant l'essentiel de son action sur le renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'aide apportée en faveur du bon fonctionnement des organes de contrôle interne, ainsi que sur des acteurs externes comme la société civile ou la Commission nationale des droits de l'homme. La persistance de problèmes sécuritaires conjuguée à un sentiment d'inefficacité, de désintérêt ou de faible niveau de priorité accordé à la question par les forces de sécurité a conduit les communautés locales, aussi bien en région que dans la capitale, à se méfier des forces de sécurité, considérées comme corrompues et incapables de répondre à leurs besoins. Bien que la situation sécuritaire dans le pays soit restée tendue, en particulier suite au coup d'État qui a renversé l'ancien président Ibrahim Boubacar Keita en août 2020, et en dépit des incertitudes qui en ont résulté concernant la période de transition de 18 mois, le DCAF a continué à soutenir ses partenaires en minimisant les aspects politiquement sensibles et en se concentrant sur les réformes d'ordre technique relatives à la gouvernance.

Le principal **résultat** obtenu concerne les organes de contrôle interne du Mali. L'**adoption d'un manuel de procédures pour les enquêtes administratives pré-disciplinaires** a permis d'améliorer sensiblement le fonctionnement de l'Inspection générale des services de sécurité et de protection civile (ISSPC). Ce manuel présente une trentaine de cas distincts de non-respect de procédures internes, ce qui permet d'améliorer les rapports d'inspection de l'ISSPC, de mieux étayer les statistiques internes et de mettre au jour plus facilement des cas de manquements de la part du personnel de sécurité. Les inspecteurs de l'ISSPC ont mis en pratique les recommandations du manuel quelques jours à peine après sa validation officielle au cours de la mission d'inspection du Commissariat de police de Niono, dans le centre du Mali. Ce commissariat avait été incendié par la population, rendue furieuse par des violations présumées des droits de l'homme commises par des policiers. Ce nouveau manuel, auquel le DCAF a apporté sa contribution, a semblé-t-il aidé les inspecteurs à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions. ■

Niger

En 2020, le DCAF a poursuivi son engagement à long terme en faveur du renforcement de la GSS/RSS au Niger. À l'instar des pays voisins, le Niger est régulièrement confronté à des attaques transfrontalières de la part de groupes armés islamiques, ce qui fait peser de lourdes contraintes sur les forces de défense et de sécurité et un lourd fardeau financier sur le gouvernement. Les communautés locales, notamment celles des régions soumises à l'état d'urgence, se heurtent constamment à des problèmes sécuritaires. Le Niger est généralement considéré comme un pays ayant fait des efforts conséquents pour remédier à cette situation, notamment en adoptant des mesures concrètes destinées à résoudre ces problèmes de sécurité aussi bien au niveau national que transfrontalier. Cependant, des manques en matière de gouvernance entravent la capacité de l'État à réagir efficacement, et l'appui international à la gouvernance du secteur de la sécurité au Niger reste crucial pour amener d'urgence les réformes nécessaires. Dans ce contexte difficile, le DCAF a néanmoins réussi à obtenir plusieurs résultats qui ont contribué à l'amélioration du fonctionnement du secteur de la sécurité.

Le **premier résultat** a trait au **renforcement du contrôle parlementaire**. En 2019, des progrès substantiels avaient été accomplis grâce au renforcement des capacités de la Commission parlementaire Défense et Sécurité (CDS). En 2020, une nouvelle avancée a été réalisée avec l'instauration d'un dispositif de passation des connaissances entre les membres sortants et entrants de la Commission. Il est possible que le renouvellement constant des membres de la Commission ait entravé sa capacité à mener un contrôle efficace. Ce problème est désormais résolu grâce à l'adoption de plusieurs outils qui faciliteront le transfert de connaissances aux nouveaux parlementaires au lendemain des élections de 2020-2021. Pour la première fois, les futurs membres de la CDS auront à leur disposition un document de passation et une vidéo rendant compte des activités de la Commission en place.

Le **deuxième résultat** a trait à la législation. Le DCAF a grandement contribué à la **rédaction ou à la révision d'un nombre considérable de textes de lois touchant à la sécurité** qui ont tous été validés par les principaux organismes de sécurité et sont en cours d'approbation

auprès du gouvernement et du parlement. Compte tenu des élections présidentielles de décembre 2020 et février 2021, le sort de ces projets de loi reste incertain. Cependant, en 2020, une loi a été officiellement adoptée par le parlement et est entrée en vigueur, à savoir la Loi déterminant les règles statutaires applicables au personnel du cadre de la police nationale. Les autres lois auxquelles le DCAF a contribué au moyen d'avis portent sur le régime des armes et des munitions et sur la réglementation de la confidentialité des questions de sécurité nationale, des systèmes de vidéosurveillance et des entreprises de sécurité privée.

Le **troisième résultat** concerne les relations entre les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les médias. Ces **relations ont été considérablement améliorées et renforcées** grâce à la création d'une plateforme pluri-acteurs permanente visant à améliorer la communication entre les forces de sécurité et les citoyens. Cette plateforme est essentiellement composée de journalistes et de chargés de communication des FDS. La communication sur les questions de sécurité a également été renforcée par l'élaboration d'un manuel sur les bonnes pratiques et les valeurs communes concernant ce que l'on entend par une « communication adaptée en matière de sécurité », destiné aussi bien au secteur des médias qu'à celui de la sécurité. Le DCAF a contribué à ces réussites au moyen de conseils d'experts et d'activités de formation.

Le **quatrième résultat** traduit les progrès réalisés dans le domaine de la formation de la police. Précédemment, le DCAF avait soutenu la mise en place d'un Programme sur le renforcement de l'intégrité de la police au sein des forces de la Police nationale. En 2020, le Centre a contribué à l'adoption d'une **nouvelle politique de lutte contre le harcèlement sexuel au sein de l'École nationale de police du Niger**, après approbation par son Directeur. Les nouveaux modules ont été entièrement intégrés dans le programme d'enseignement de l'École et, au cours de l'année écoulée, ils ont servi à la formation de 200 nouveaux inspecteurs, 200 policiers et 85 commissaires de police. Des améliorations ont également été apportées à d'autres formations en

vue de l'avancement professionnel des officiers de police avec la mise en place de nouveaux programmes par l'École nationale de police, avec l'aide du DCAF. Ces nouveaux programmes destinés aux policiers ont été approuvés par décret présidentiel pour la formation des élèves officiers de police de 2020 et la nouvelle promotion d'élèves officiers de police de 2021. Grâce à tous ces changements, l'École de police du Niger est la première de la région à proposer une formation initiale aussi structurée, ce qui explique aussi l'intérêt manifesté par d'autres pays de la région envers cette approche innovante.

De nouveaux modules sur la lutte contre le harcèlement sexuel ont été entièrement intégrés dans le programme d'enseignement de l'École nationale de police du Niger ; en 2020, ils ont servi à la formation de 200 inspecteurs, 200 policiers et 85 commissaires de police.

Le **cinquième résultat** obtenu dans le cadre des activités du DCAF au Niger porte sur l'amélioration du fonctionnement de l'Inspection générale des services de sécurité (IGSS), le principal organe de contrôle interne du secteur de la sécurité du pays. Ces dernières années, cet organisme a fait des progrès substantiels dans la gestion interne des enquêtes sur des plaintes relatives à des comportements répréhensibles présumés de la part d'agents de la sécurité intérieure. En 2020, de nouveaux progrès ont été réalisés avec l'**élaboration et l'adoption d'un nouveau manuel de procédures pour la réalisation d'enquêtes administratives pré-disciplinaires** sur des manquements présumés. Les recommandations de ce nouveau manuel ont d'ores et déjà été mises en pratique et l'ouvrage a été distribué aux inspecteurs des quatre organes de sécurité intérieure (Police, Gendarmerie, Garde nationale et Protection civile), ce qui devrait mener à une plus grande harmonisation de ces activités sensibles au sein du secteur de la sécurité. ■

Gambie

En 2017, la Gambie a connu son premier changement démocratique de dirigeant depuis son indépendance en 1965, la victoire d'Adama Barrow ayant mis fin aux 22 ans de régime autoritaire de l'ancien président, Yahya Jammeh. La nouvelle administration a alors entamé la mise en œuvre d'une série de mesures portant sur la justice transitionnelle, la réforme constitutionnelle, le développement national et la réforme du secteur de la sécurité, cette dernière ayant officiellement démarré en septembre 2017.

En 2020, le DCAF a achevé la mise en place de son projet pluriannuel, financé par de l'Union européenne, qui a soutenu le volet de ce processus consacré à la GSS/RSS. Ce projet avait deux grands objectifs : aider le gouvernement gambien dans les efforts déployés pour entamer un processus de GSS/RSS approfondi et inclusif, et encourager le contrôle de la GSS/RSS par la société civile.

Le **premier résultat** concerne l'**adoption de deux documents stratégiques** suite à l'adoption de la Politique de sécurité nationale en 2019 : la Stratégie de sécurité nationale et la Stratégie nationale sur la GSS/RSS. Élaborées avec l'appui du DCAF, ces deux stratégies ont été officiellement adoptées par l'exécutif et lancées par le gouvernement en novembre 2020, servant ainsi de nouvelle assise et ouvrant de nouvelles perspectives quant aux processus de réforme en cours dans le pays.

Depuis l'adoption de ce plan stratégique sur trois ans, on constate que la Commission permanente prend des initiatives concrètes s'agissant du contrôle du secteur de la sécurité.

De nouveaux progrès ont également été réalisés s'agissant de la communication entre le secteur de la sécurité et les acteurs non étatiques, ce qui a conduit au **deuxième résultat** obtenu par le DCAF. Celui-ci concerne la création d'un espace de transparence et d'ouverture ayant permis à des groupes de la population et des acteurs du secteur de la sécurité de commencer à communiquer sur diverses questions de sécurité, généralement très sensibles. Cette activité a favorisé le dialogue et conduit à **des échanges et une communication accrue sur les questions liées à la GSS/RSS** entre les institutions nationales de sécurité et la population. Les conclusions de l'évaluation finale du projet ont témoigné de son utilité s'agissant de nouer les échanges et

favoriser la communication entre ces acteurs. Les responsables de l'évaluation ont remarqué que les participants aux activités du DCAF « estimaient que l'établissement de relations avec les services de sécurité était l'un des résultats majeurs, voire le plus précieux, de ce projet ». Toujours selon cette évaluation, les acteurs non étatiques « ont indiqué que les efforts du DCAF leur avaient permis, souvent pour la première fois, de discuter ouvertement de sujets liés à la sécurité et à la défense, de définir des priorités et de formuler des plans d'action », et qu'ils attribuaient en grande partie au DCAF le mérite d'avoir parrainé des échanges sur la GSS/RSS et d'avoir encouragé la communication entre différents acteurs.

Le **troisième résultat** a trait à la **poursuite du renforcement du rôle de surveillance de la Commission Défense et Sécurité (CDS)** de l'Assemblée nationale. En 2019, l'adoption d'un plan stratégique sur trois ans avait constitué une avancée majeure ; en 2020, les premiers résultats tangibles de cette approche plus stratégique de la Commission se sont manifestés, comme en témoigne clairement l'évaluation finale du projet, laquelle fait état d'une véritable appropriation du plan stratégique et du processus par les membres de la Commission. Ce plan semble être une source de fierté pour la Commission parlementaire, la première à avoir élaboré un plan de ce type. Il a permis aux membres de la Commission d'asseoir leur crédibilité et de gagner le respect des autres membres de l'Assemblée nationale.

Depuis l'adoption du plan, on constate que la Commission a pris des initiatives concrètes s'agissant du contrôle du secteur de la sécurité, notamment :

- Un examen minutieux du projet d'accord bilatéral sur la sécurité entre la Gambie et la Turquie : des questions ont été posées et des objections soulevées, ce qui a amené l'exécutif à apporter de modifications substantielles à l'accord ;
- L'organisation de rencontres bilatérales avec les responsables d'institutions des forces de sécurité au cours de l'établissement du budget 2019 afin que les priorités et les préoccupations des membres soient prises en compte lors du processus ;
- Des questions posées à l'exécutif au sujet de plusieurs décisions opaques comme l'application d'une loi sur les importations d'armes à feu ou la signature d'un accord

Le DCAF a accueilli la Vice-présidente de la Gambie, Isatou Touray, et le ministre des Affaires étrangères, Mamadou Tangara, pour discuter du programme pluriannuel à l'appui de la GSS/RSS dans leur pays.
Photo : Antonio Amigo.



d'un montant conséquent avec la société privée SEMLEX. Les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation finale du projet ont estimé que le débat parlementaire sur ces décisions qui s'en est ensuivi a abouti à d'importants changements en termes de politique ; et

- L'organisation d'audiences publiques pour discuter de ces points et d'autres questions de défense et de sécurité.

C'est peut-être l'extrait suivant, tiré du rapport d'évaluation finale du projet, qui résume le mieux les progrès accomplis par la Commission permanente s'agissant de sa mission de contrôle du secteur de la sécurité : « Au début du processus, les membres de la Commission n'avaient aucun lien avec les institutions des forces de sécurité et, compte tenu de l'héritage de nombreuses années d'autocratie, avaient une vague vision de leur rôle vis-à-vis de ces institutions. Pour reprendre les propos de l'un des parlementaires : 'Si vous ignorez ce que l'on attend de vous, vous n'avez pas d'autre choix que de réfléchir à un projet, mais c'était extrêmement compliqué en l'absence de relation entre le parlement et le secteur de la sécurité. Sans ces programmes de formation, nous n'aurions jamais été en mesure de nous acquitter de notre mission.' » Ces programmes de formation faisaient partie de l'aide apportée par le DCAF à la Commission parlementaire et ils ont manifestement porté leurs fruits.

Quatrième résultat des activités du DCAF en Gambie : **le rôle accru des organisations de la société civile (OSC) dans le débat sur la GSS/RSS**. La « Stratégie en faveur de la participation des OSC au processus de GSS/RSS » a été élaborée en 2019 à la suite d'événements organisés par le DCAF. Si les avancées réalisées en 2020 sont le signe des relations à venir entre la société civile et le secteur de la sécurité, cette Stratégie servira d'outil indispensable au renforcement du

caractère inclusif du processus de GSS/RSS. Elle permettra de trouver des points d'entrée au sein du gouvernement, des institutions de sécurité et des acteurs en matière de contrôle pour influencer sur la prise de décisions.

Les activités du DCAF ont souvent servi de point de départ à des rencontres et des débats entre des organisations de la société civile et des représentants des médias sur des questions touchant au secteur de la sécurité, y compris la promotion du processus de GSS/RSS. L'une des formations organisées par le DCAF a même débouché sur les tous premiers échanges entre le Bureau de la sécurité nationale (BSN) et des organisations de la société civile. Un autre atelier a inclus un exposé de la part de membres du BSN. Les excellents résultats du DCAF s'agissant du renforcement de la participation de la société civile au processus de GSS/RSS ont été confirmés par l'évaluation externe finale, laquelle indiquait que les participants avaient signalé « mieux cerner par quels moyens organiser des campagnes d'information sur différents thèmes, se sentir plus à l'aise à l'idée de jouer un rôle de « surveillance » de l'état d'avancement de la réforme et, globalement, savoir à qui s'adresser au sein des services de sécurité pour obtenir des informations ou engager un dialogue sur des questions touchant à la sécurité. »

Le **cinquième résultat** concerne l'**évolution de la couverture médiatique des processus de GSS/RSS** en Gambie. Bien que les activités du secteur de la sécurité aient toujours été perçues comme un sujet extrêmement sensible et risqué pour les médias, la mobilisation et les ateliers du DCAF leur ont permis de mieux cerner en quoi consistait la réforme du secteur. Les activités en lien avec la GSS/RSS font désormais l'objet d'une vaste couverture médiatique et les reportages réalisés pendant le projet témoignent d'un intérêt croissant de la part des médias et de leur volonté de couvrir des sujets ayant trait à la sécurité. ■

Guinée

En Guinée, la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation considérable de la charge de travail des forces de sécurité publiques et il est rapidement apparu qu'elles ne pourraient agir seules. Les pouvoirs publics ont alors fait appel à des entreprises de sécurité privée (ESP) pour les aider à faire respecter les mesures sanitaires et les restrictions mises en place pour contenir la pandémie. Mais, de part et d'autre, les moyens manquaient face à l'ampleur de la tâche. Autre problème : les autorités se souciaient peu de la protection de ses propres agents de sécurité.

Les agents de sécurité ont modifié leurs méthodes de travail et leur comportement pour assurer leur propre protection contre la COVID-19 tout en aidant plus efficacement la population.

Le DCAF a apporté son soutien à son partenaire de longue date, le Centre du commerce international pour le développement (CECIDE), pour aider au plus vite les acteurs aussi bien de la sécurité publique que privée à lutter contre la pandémie, notamment dans les régions de Conakry (la zone la plus touchée par le Coronavirus) et de Boké (la principale zone minière du pays, où un très grand nombre d'ESP interviennent). Le projet était essentiellement axé sur l'organisation de formations à effet immédiat sur le rôle de la sécurité privée en temps de crise, la coopération entre les secteurs de la sécurité

publique et de la sécurité privée, et la protection des droits de l'homme en situation de crise sanitaire. Le projet s'est également accompagné d'une vaste campagne de sensibilisation destinée à la fois aux employés des entreprises de sécurité et au grand public, en mettant l'accent sur le rôle des agents de sécurité durant la pandémie de COVID-19.

Le **premier résultat** obtenu est lié au fait que les forces de sécurité publiques et privées ont activement mis à profit les connaissances et les compétences acquises dans le cadre du projet pour protéger les droits et la santé de leurs agents, afin qu'ils puissent à leur tour mieux protéger les communautés auprès desquelles ils intervenaient. Des activités de suivi montrent que **les agents de sécurité ont profondément modifié leurs méthodes de travail et leur comportement** pour assurer leur propre protection, tout en aidant plus efficacement la population. Il ressort également du suivi des activités de sensibilisation de la population, qu'elles ont clairement contribué à inciter les habitants à mieux se protéger contre le virus.

Second résultat : une plus grande coordination entre les forces de sécurité publiques et privées, ce qui servira de socle à une meilleure coordination à l'avenir, non seulement en ce qui concerne la lutte contre la pandémie de COVID-19 mais aussi d'autres questions de sécurité, par exemple pour ce qui touche aux industries extractives. ■



mon amie t'es aussi perdue!
aaaah bon ma copine je suis dans les affaires

En Guinée, le DCAF a apporté son appui à une ONG locale dans le cadre d'une campagne de sensibilisation visant à améliorer les pratiques des forces de sécurité privées en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19.
Photo : CECIDE.

Moyen-Orient et Afrique du Nord



Contribuer à la sécurité humaine en défendant les principes de la gouvernance démocratique, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme est resté la priorité du DCAF dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

En 2020, le DCAF a continué de soutenir les processus de transition démocratique et de promouvoir la GSS/RSS en mettant l'accent sur l'amélioration de la prestation de service mais aussi sur la responsabilisation et la légitimité des prestataires de services de sécurité, notamment durant la période de pandémie de COVID-19. Il a également continué d'intensifier les programmes mis en œuvre dans des pays en situation de fragilité ou touchés par des conflits, de même que son appui aux efforts de consolidation de la paix, en favorisant un dialogue inclusif sur la GSS/RSS et en poursuivant ses travaux sur la prévention de l'extrémisme violent. Il a en outre accordé une attention particulière aux besoins sécuritaires et à la participation des femmes, des jeunes, des communautés locales et des groupes vulnérables.

Liban

2020 aura été une année difficile pour le Liban, non seulement en raison de la pandémie de COVID-19 mais aussi du fait de la conjugaison d'une multitude de crises sur les plans politique, économique et financier auxquelles le pays a dû faire face, sans parler de l'explosion dévastatrice qui a frappé le port de Beyrouth. Le DCAF a néanmoins élargi son champ d'intervention au cours de l'année écoulée en lançant plusieurs initiatives de GSS/RSS axées sur l'appui aux institutions de contrôle et aux forces de sécurité officielles afin de favoriser le respect des normes et règles internationales. Le DCAF a également intensifié son action en faveur de la responsabilisation, de la transparence et du respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Plusieurs résultats marquants ont été obtenus en 2020.

Département des relations publiques des Forces de sécurité intérieure

Le département des relations publiques des Forces de sécurité intérieure (FSI) libanaises a fait un grand pas dans l'amélioration de la transparence de ses activités en **élaborant une stratégie de communication** accompagnée d'un plan d'action détaillé, ce qui a constitué

Cette feuille de route est une étape importante vers un système plus efficace de lutte et de prévention de la torture et des mauvais traitements de détenus.

l'un des principaux résultats de la collaboration entre le DCAF et les FSI en 2020. C'était la toute première fois que des responsables et des employés de ce département définissaient précisément la vision, la mission et le rôle majeur du département, ainsi que les axes de travail prioritaires pour renforcer son efficacité. Par le passé, ce département ne disposait d'aucun document d'orientation ni d'aucune information précise en interne sur son rôle et sa mission. Désormais, les employés peuvent s'appuyer sur une série d'objectifs stratégiques clairement énoncés et bien que la stratégie n'ait pas encore été officiellement approuvée, elle les guide d'ores et déjà dans leurs activités.

Médecine légale

L'élaboration d'une feuille de route visant à moderniser la médecine légale a constitué un **résultat** majeur dans le domaine du recours à la médecine légale pour prévenir et combattre

la torture au Liban. Ce fut l'aboutissement de la toute première réunion des services de médecine légale du ministère de la Justice, des forces de sécurité intérieure, du parlement et du bureau du procureur général. Cette feuille de route a été rédigée et examinée au cours de plusieurs réunions qui se sont tenues en 2020 au bureau de la Commission parlementaire de l'administration et de la justice, avec le soutien

du DCAF. Elle indique clairement les jalons et les délais à respecter par chaque organisation. Elle a été approuvée de manière informelle par les responsables des organisations présentes, et devrait être approuvée officiellement prochainement. Il s'agit d'une étape importante vers un système plus efficace de lutte et de prévention de la torture et des mauvais traitements de détenus. ■

Territoires palestiniens occupés (OPT)

En 2020, le DCAF a consolidé son action dans les Territoires palestiniens occupés en contribuant au renforcement des capacités des prestataires de services de sécurité et en améliorant le contrôle public des institutions de sécurité. Nous avons également adapté notre action pour répondre aux nouveaux besoins et aux priorités découlant de la pandémie de COVID-19.

Contrôle civil

Le DCAF aide le secteur de la sécurité dans les Territoires palestiniens occupés depuis 2005, un processus de longue haleine rendu difficile par un environnement politique complexe et l'absence d'un parlement opérationnel. Dans ce contexte, plusieurs résultats ont été obtenus au fil des ans, par exemple le renforcement d'un système de plaintes par le Conseil des ministres (CoM). Et en 2020, de nouveaux résultats se sont dégagés en lien avec le contrôle civil.

Le **premier résultat** a trait au **Septième rapport annuel sur les plaintes**. Entièrement établi par la Direction des plaintes du Conseil des ministres, il témoigne pour la deuxième année de la mise à profit des connaissances apportées par le DCAF de manière durable et professionnelle. Publié en 2014, le premier rapport sur les plaintes avait été préparé en s'appuyant sur une méthode élaborée par le DCAF, qui avait fortement aidé à réunir et analyser les données puis à rédiger le rapport. Nous avons continué d'apporter notre soutien au fil des cinq éditions suivantes, en accordant une attention particulière au développement de la capacité de la Direction des plaintes à assumer l'entière responsabilité de la préparation du rapport. Année après année, le rapport est devenu beaucoup plus complet et la méthode de collecte des données a été améliorée, une tendance qui s'est poursuivie depuis que la Direction a repris l'entière responsabilité du processus.

Ce *Septième rapport annuel sur les plaintes* couvre 58 services de plaintes et comprend des données chiffrées et une analyse des plaintes

reçues, rejetées et réglées en 2019. Pour la première fois, le rapport fait état de plaintes pour corruption, regroupées dans une catégorie distincte. Ce résultat tangible témoigne du caractère durable des activités de renforcement des capacités déployées par le DCAF auprès de la Direction des plaintes.

Cour constitutionnelle et droit international

Le **deuxième résultat** concerne la Cour constitutionnelle et sa **capacité à invoquer les règles juridiques internationales**. Le DCAF a contribué à ce que les normes internationales occupent une place plus importante dans les travaux de la Cour. Après qu'il eut organisé une formation sur ce thème en octobre 2019, les règles internationales ont été invoquées plus fréquemment.

Au terme de la formation, les participants ont indiqué mieux comprendre comment appliquer les accords internationaux ratifiés par l'Autorité palestinienne lors de l'examen de décisions relatives aux droits humains. Pour être plus précis, l'un des participants a déclaré qu'avant la formation du DCAF, la Cour n'avait jamais invoqué un quelconque accord international au moment de statuer sur une affaire traitant de violations des droits de l'homme. Ce n'est plus le cas à présent ; les juges ont davantage conscience de l'importance de ces accords et sont mieux armés pour appliquer ces normes, le cas échéant.

Pour la première fois, le rapport fait état des plaintes pour corruption, regroupées dans une catégorie distincte.

Amélioration de la sécurité communautaire

En 2020, de nouveaux progrès ont été constatés s'agissant de la sécurité des communautés dans les Territoires palestiniens occupés, notamment en ce qui concerne la pratique consistant à expulser des familles

de leur domicile en cas d'infraction grave commis par un ou plusieurs de leurs membres. Ce **troisième résultat** a été obtenu dans le cadre d'un événement organisé par le DCAF en présence de la Police civile palestinienne et du SHAMS, une association locale de la société civile. L'objectif était de renforcer les capacités et d'accroître le rayonnement des Conseils de sécurité communautaire dans toute la Cisjordanie en améliorant la coordination entre la police, les Conseils et les chefs tribaux en charge de la réconciliation pour résoudre les conflits communautaires. Ce mécanisme de coordination a pour but d'éviter que les responsables du processus de réconciliation décident d'expulser des familles entières. Bien que cette pratique soit contraire au droit palestinien, elle est employée parce que la police ne dispose pas d'une préparation à une coordination régulière avec les médiateurs tribaux dans de telles affaires.

Signe d'une évolution notable, les **accords suivants** ont été conclus :

- Un policier chargé de prendre les décisions et de répondre aux responsables du processus de réconciliation en cas de différends communautaires a été désigné au sein de chaque commissariat ;
- Les responsables du processus de réconciliation ont accepté de faire participer les Conseils de sécurité communautaire au processus décisionnel en cas de différend ; et
- Les responsables du processus de réconciliation ont convenu qu'il était essentiel de faire cesser immédiatement les pratiques consistant à expulser les familles et à réduire les peines en cas de crime d'honneur.

Cette avancée majeure s'inscrit dans le prolongement du résultat déjà obtenu en 2019, lorsque le DCAF avait contribué à une réduction

drastique du nombre d'expulsions dans plusieurs gouvernorats de Cisjordanie.

Les responsables du processus de réconciliation ont accepté de faire participer les Conseils de sécurité communautaire au processus décisionnel en cas de différend.

Réglementation sur l'échange de cadeaux et les conflits d'intérêts

Le **quatrième résultat** concerne les progrès réalisés dans l'adoption **d'une nouvelle réglementation sur l'échange de cadeaux et les conflits d'intérêt**, en partenariat avec les Forces de sécurité de l'autorité palestinienne. Il s'agit du résultat d'un atelier sur un projet de réglementation organisé en association avec la Commission palestinienne de lutte contre la corruption. Le DCAF a ainsi contribué à la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire sur ce sujet sensible qui a été approuvé par le Président de l'Autorité palestinienne au moyen d'un décret-loi. Ce projet visait à aider les Forces de sécurité de l'autorité palestinienne et l'exécutif à créer une réglementation qui renforce la transparence et l'obligation de rendre compte au sein de leurs institutions, et à prendre des mesures pour lutter contre la corruption. Il visait également à renforcer les connaissances des acteurs nationaux quant à l'importance de la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité et aux moyens à mettre en œuvre pour renforcer les mesures de lutte contre la corruption.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette réglementation, en 2020, le DCAF et la Commission palestinienne de lutte contre la corruption ont publié deux manuels à utiliser dans le cadre des formations dispensées aux Forces de sécurité de l'autorité palestinienne. ■

Yémen

Relativement récent, le projet sur « La GSS/ RSS au service de la consolidation de la paix » aide les parties au conflit yéménites à entamer un dialogue inclusif sur les interrogations, les dispositions et les solutions en matière de sécurité. L'objectif est de trouver des solutions à court terme dans le cadre d'une compréhension commune des besoins et options à long terme en matière de GSS/RSS.

Cette série d'échanges ouverts à toutes les parties vise à soutenir les efforts de

consolidation de la paix et est menée en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Yémen (OSESGY).

Dialogue inclusif

Le **premier résultat** marquant est en lien direct avec l'**organisation d'échanges inclusifs**. Plus précisément, en mars 2020, le DCAF a organisé une séance de dialogue inédite sur le rôle que les tribus pourraient jouer dans la mise en œuvre et la surveillance des accords

de cessez-le-feu. Cette réunion a rassemblé des cheikhs yéménites de tout le pays et de différentes appartenances politiques. Dans le contexte du Yémen, cette initiative a représenté une avancée majeure, réunir autour d'une même table les cheikhs de tous les groupes constituant une prouesse en soi. Selon le haut responsable de la réforme du secteur de la sécurité de l'OSESGY, ce « dialogue entre cheikhs » a servi de point d'entrée, permettant à la société civile locale de jouer un rôle dans les mécanismes de mise en œuvre et de surveillance du cessez-le-feu, y compris en ce qui concerne ses premiers pas en matière de contrôle des activités du secteur de la sécurité. Le large consensus parmi les participants à cette séance de dialogue quant à la participation d'acteurs influents de la société aux comités militaires et de sécurité au niveau du pays et des gouvernorats a lui aussi servi de point d'entrée quant à l'intégration des femmes dans les structures de gouvernance de la sécurité.

Il est d'ailleurs intéressant de souligner ce dernier point sachant que ce sont les cheikhs eux-mêmes qui ont insisté sur la nécessité d'impliquer davantage de femmes dans les structures de surveillance du cessez-le-feu.

La gouvernance de la sécurité dans le cadre de l'accord de paix

Le **second résultat marquant** a trait aux pourparlers sur un accord de paix pour le Yémen où, avec l'aide directe du DCAF, la **gouvernance de la sécurité occupe désormais une place plus importante** qu'auparavant dans les projets de textes. Le DCAF participe aux processus pluri-acteurs internationaux dirigés par l'OSESGY et son expertise a été retranscrite dans l'accord de paix. De même, ses apports techniques en matière de GSS/RSS ont été repris dans la Déclaration conjointe actuellement en cours de négociation avec les parties au conflit yéménite. ■

“ Nous avons besoin d'organisations comme le DCAF pour favoriser les échanges et les débats entre parties prenantes au niveau national, encourager l'élaboration de solutions innovantes et éclairer les discussions en comparant les données d'expérience provenant d'autres environnements. ”

— Martin Griffiths, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Libya

En 2020, le DCAF s'est appuyé sur des réalisations antérieures pour renforcer les capacités de certains ministères et encourager un contrôle informel et indépendant dans plusieurs municipalités de Lybie. Nous avons également soutenu le contrôle informel des institutions nationales par des organisations de la société civile et les médias.

La base de données juridiques libyenne

Le cadre juridique de la Libye est d'une très grande complexité, fruit, en partie d'une stratégie délibérée de la part du précédent régime. Après la chute de Mouammar Kadhafi, même les fonctionnaires d'État ignoraient quelles lois étaient en vigueur. Pour remédier à la situation, le DCAF a créé la Base de données juridiques libyenne, un outil consultable en ligne qui rassemble toute la législation régissant le secteur de la sécurité en Libye. En libre accès, elle contient tous les projets et textes de lois adoptés depuis l'indépendance du pays en 1951 jusqu'à aujourd'hui. Fin 2020, la base de données comptait près de 1900 textes juridiques et affichait un très grand nombre

de consultations. Plus important encore, elle permet d'obtenir des résultats intéressants qui témoignent de son utilité.

Le **principal résultat** qui s'est dégagé au cours de l'année écoulée est le **nombre croissant d'acteurs internationaux et locaux qui consultent la base de données**. Parmi les utilisateurs réguliers figurent la Délégation de l'Union européenne en Libye et la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye, qui ont confirmé s'appuyer sur la base de données à des fins de formation, ainsi que la Cour internationale de justice, qui a indiqué utiliser la base de données comme source de référence pour établir ses rapports. De même, des organisations telles que l'Institut des États-Unis pour la paix ont déclaré recourir à la base de données, laquelle leur sert de source de référence pour nombre de leurs produits issus de la recherche ainsi que pour des ateliers de renforcement des capacités sur l'État de droit destinés à divers ministères libyens. En outre, des avocats libyens interrogés dans le cadre d'une évaluation de

l'utilité du projet pour les acteurs nationaux, ont indiqué que cette base de données - complète, bien structurée et facile d'accès - constituait un outil extrêmement précieux pour eux, diminuant ainsi la quantité de recherches manuelles auparavant nécessaires pour trouver des textes de lois fondamentaux promulgués sous le précédent régime.

Entre octobre 2019 et octobre 2020, la base de données a comptabilisé plus de 163 000 visites de 92 000 utilisateurs, soit une augmentation de 365,7% par rapport à l'année précédente. 83,2% des consultations provenaient de Libye, ce qui indique que la base de données répond à une demande au niveau local. La Libye, suivie de l'Égypte, de la Tunisie, des États-Unis et du Royaume-Uni, ont été les cinq pays qui ont le plus consulté la base de données en 2020. ■



Policière rattachée au ministère de l'Intérieur du Gouvernement d'entente nationale (GEN) photographiée à Tripoli, Libye. Photo : Nada Harib pour le DCAF.

Maroc

Au Maroc, le DCAF a poursuivi sa collaboration avec les institutions de contrôle en mettant l'accent sur la protection des données personnelles et l'accès à l'information. Nous avons maintenu notre engagement dans la lutte contre la torture et les mauvais traitements suite à la ratification par le Maroc du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'état d'urgence sanitaire étant en vigueur dans le pays depuis mars 2020, le DCAF a adapté ses opérations pour faire face à une partie des multiples effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et a élaboré de nouveaux projets en conséquence.

Amélioration de la protection des données personnelles

Le DCAF a réussi à obtenir un **résultat remarquable** en lien avec la pandémie de

“ Notre partenariat avec le DCAF nous a permis d'être considérés comme des experts reconnus en gouvernance du secteur de la sécurité auprès des organisations de la société civile. Grâce à cette crédibilité, nous pouvons élaborer de nouveaux programmes et nous espérons poursuivre sur cette voie avec le DCAF. ”

— **Habib Belkouch, Président**
Centre d'études en droits humains
et démocratie, Maroc

COVID-19. Les autorités marocaines avaient prévu de lancer une application de traçage nationale permettant d'identifier les personnes porteuses du coronavirus et leurs contacts, une décision qui suscitait de vives inquiétudes au sujet du droit à la vie privée et des principes de transparence et de bonne gouvernance consacrés par la Constitution. Ce projet a fait l'objet d'un examen par la Commission nationale

de protection des données Personnelles (CNDP), l'organe indépendant chargé de la protection des données personnelles au Maroc.

Le DCAF a contribué à **asseoir la légitimité de la CNDP** en examinant les points forts et les points faibles d'autres applications de traçage destinées à freiner la propagation de la COVID-19 et en évaluant le niveau de protection des données. La CNDP s'est fondée sur les conclusions de cette étude pour émettre un avis juridique sur l'application nationale de traçage des contaminations, dénommée

Wiqaytna, qui a ensuite été approuvée et lancée avec succès par le ministère marocain de la Santé le 1er juin. Le code source de l'application ayant été rendu public sur Internet et l'application comportant des mesures concernant la protection de la vie privée à la pointe de la technologie, Wiqaytna a été téléchargée par plus de deux millions d'utilisateurs. L'approbation de la CNDP a permis de dissiper les inquiétudes légitimes du public concernant l'application, aussi bien en termes de fuites de données que d'atteintes au droit à la vie privée. ■

Tunisie

En 2020, le DCAF a poursuivi sa collaboration avec les ministères compétents, le parlement, les institutions de contrôle et la société civile pour aider à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité.

Jeunesse et sécurité

Avec près d'un tiers des Tunisiens âgés de 15 à 29 ans, les jeunes de Tunisie représentent la tranche de la population qui connaît la croissance la plus forte et la plus rapide. Pour autant, nombre d'entre eux se sentent frustrés et déçus face au comportement des autorités ; ils ne leur font pas confiance pour ce qui est d'assurer leur sécurité ou d'agir dans leur intérêt et jugent la politique de sécurité inadaptée à la situation et à leurs besoins. La marginalisation sur les plans social et politique gagne du terrain et pourrait se traduire par une très faible participation des jeunes aux élections, par leur désengagement, voire par leur radicalisation.

“ Nous recommandons vivement de nouer un partenariat avec le DCAF afin de bénéficier de l'engagement et de l'expertise de son personnel, ainsi que de son apport considérable dans le domaine de la gouvernance et de la prévention de la corruption. ”

— **Slim Ben Jrad, Directeur général des services de la gouvernance et de la prévention de la corruption auprès du cabinet du Premier ministre, Tunisie**

Plusieurs organisations internationales travaillent avec la jeunesse tunisienne sur la prévention de l'extrémisme violent. Le DCAF a choisi d'adopter une approche globale : tout en travaillant en étroite coordination avec les autres parties prenantes, le DCAF cherche à

faire participer les jeunes à la réflexion sur la GSS/RSS en évitant de partir d'une perspective trop étroite axée sur la seule prévention de l'extrémisme violent.

Le **principal résultat** obtenu en la matière est lié au travail des délégués à la protection de la jeunesse, lesquels ont témoigné de leur **capacité croissante à contrôler les politiques relatives à la justice et au régime de détention des mineurs**. En 2020, ces délégués, avec l'appui du DCAF, ont finalisé leur tout premier rapport annuel sur la situation des cinq centres de rééducation pour mineurs (garçons et filles) de Tunisie. Ce rapport intègre tous les indicateurs de mesure et de suivi et a été soumis à un comité de rédaction mixte composé à la fois de représentants du ministère de la Femme et du ministère de la Justice. Il s'agit d'une réussite en soi, ce document formulant des recommandations sur la manière d'améliorer la sécurité des mineurs dans ces établissements et proposant des alternatives à la détention.

Un autre volet de ce programme a porté sur le renforcement des capacités du Bureau d'appui au système de justice pour enfants dans le but d'améliorer l'administration de la justice pour mineurs. Une partie du processus a consisté à mener cinq missions dans des centres de détention pour mineurs afin de mieux cerner la réalité de la situation et d'améliorer la coordination entre les acteurs compétents, dont le Bureau d'appui, la magistrature, les délégués à la protection de la jeunesse et les services pénitentiaires. Quatre membres du Bureau d'appui et 35 magistrats de six gouvernorats ont participé à ces missions. L'idée est d'institutionnaliser ces visites conjointes dans le cadre du mécanisme de coopération renforcée entre les différents organismes de protection de l'enfance, ce qui constitue en soi une avancée majeure dans

la mise en place d'un système de justice pour mineurs en Tunisie. Au lendemain de l'une de ces visites, un juge a pris une mesure concrète en libérant immédiatement l'un des mineurs interrogés et en demandant la réintégration d'un autre enfant dans le système scolaire.

Second résultat obtenu : le **recours sans précédent au mécanisme de médiation victime-délinquant** par les magistrats lors de visites conjointes des centres de détention pour mineurs, lequel étudie des alternatives à la détention.

Prévention de la corruption au sein du ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur tunisien a fait des progrès dans la prévention de la corruption dans ses rangs. Bien qu'il ait officiellement pour objectif de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption, les progrès ont dans un premier temps été très lents en raison de ressources insuffisantes. Des changements majeurs sont néanmoins intervenus au cours des deux dernières années. La manifestation la plus visible de cette nouvelle politique énergique fut la signature, en 2019, d'un accord de partenariat avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Le **premier résultat** concerne un **changement de culture au sein du ministère** sur la prévention et la lutte contre la corruption. L'engagement du ministère s'est précisé en cours d'année, deux changements de gouvernement en l'espace de six mois ayant pu entraîner des retards. Malgré

tout, l'administration du ministère, sous la houlette du Directeur général de la Cellule de bonne gouvernance du cabinet du ministre, a réaffirmé à plusieurs reprises sa détermination à mettre en œuvre une stratégie de bonne gouvernance, avec le soutien du DCAF. Un plan d'action élaboré avec l'aide du DCAF et approuvé par le ministre précédent a été soumis aux nouveaux ministres entrants et a été assez rapidement entériné.

Les membres du réseau des « ambassadeurs de l'intégrité » – des hauts fonctionnaires issus de l'ensemble du ministère – serviront d'interlocuteurs pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption.

Le **second résultat** s'est manifesté fin novembre à l'occasion d'une formation sur l'intégrité et l'évaluation des risques de corruption, lorsque le Directeur général de la Cellule de bonne gouvernance du cabinet du ministère de l'Intérieur a déclaré avec fierté que le recours à des « ambassadeurs de l'intégrité » avait été officiellement confirmé par un décret interne émanant du ministre. Les membres du réseau des ambassadeurs de l'intégrité – des hauts fonctionnaires issus de l'ensemble du ministère – sont chargés de servir d'interlocuteurs pour la mise en œuvre de la stratégie au sein de leurs propres services et directions. Ils sont également les membres principaux (de 15 à 18) du groupe bénéficiaire du programme de formation conçu par le DCAF et le ministère dans le cadre du plan d'action conjoint. ■



Table ronde avec des mineurs d'un centre de détention de Tunisie.
Photo : ministère de la justice.

Europe et Asie centrale



Tout au long de l'année 2020, le DCAF a facilité les échanges sur la sécurité au niveau régional et soutenu les efforts déployés en faveur de la GSS/RSS par des pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase du Sud et d'Asie centrale. Il a fait porter l'essentiel de ses activités sur l'assistance aux processus complexes de GSS/RSS au niveau national, en veillant à ce que l'appropriation de ces processus reste entre les mains des destinataires et des partenaires du DCAF.

Nos partenaires se sont attachés à combler les manquements dans les domaines de l'État de droit et du respect des droits de l'homme, à renforcer les mécanismes de contrôle afin que les acteurs de la sécurité rendent compte de toutes leurs actions, et à renforcer les capacités stratégiques s'agissant de formuler des programmes de réforme et de faire face à d'importants défis sécuritaires.

Le DCAF s'est efforcé d'offrir des possibilités et de créer des réseaux pour favoriser un dialogue ouvert aux niveaux régional et national, ce qui permettra d'instaurer la confiance, d'améliorer la coordination et de promouvoir une compréhension commune des normes et des règles en matière de GSS/RSS. Le Centre a continué d'aider plusieurs pays à établir une coopération concrète pour lutter contre les cyberattaques, la criminalité transfrontalière, le terrorisme et l'extrémisme violent, la traite des êtres humains et la migration clandestine dans un cadre de gouvernance démocratique. Le DCAF a également aidé certains pays à aligner leurs systèmes de sécurité sur les normes et règles de l'Union européenne.

Programme de sécurité des frontières

Le Programme de sécurité des frontières du DCAF aide les gouvernements d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Moldavie, du Monténégro, de Macédoine du Nord et de Serbie à mettre en place des organisations modernes de sécurité frontalière. Les pays reçoivent une assistance complète allant du renforcement des capacités nationales à la conception de mécanismes de coopération régionale et à leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Ce Programme a été élaboré dans le cadre de la mandature des différents ministres de l'Intérieur. Des représentants de la police des frontières et des services douaniers des États bénéficiaires se réunissent chaque année pour passer en revue les progrès accomplis et élaborer des lignes directrices pour la poursuite de la mise en œuvre. Le Programme de sécurité des frontières du DCAF réunit des ministres, des chefs de la police des frontières, des agents de

la police des frontières et des experts, ce qui leur permet d'échanger des bonnes pratiques, de recenser les besoins à l'échelle régionale et d'instaurer un climat de confiance mutuelle.

Au fil des ans, ce programme a permis d'obtenir des résultats substantiels qui ont contribué à la mise en place d'un système de gestion des frontières plus efficace et plus performant dans les Balkans de l'Ouest. Les pays se sont également montrés de plus en plus ouverts à une coopération régionale et internationale accrue et tiennent compte des bonnes pratiques en la matière.

Le **principal résultat** en 2020 a trait à l'approfondissement de la coopération régionale dans le domaine de la **gestion de la migration clandestine**. Le DCAF a contribué de manière significative à la mise en place

de systèmes de gestion des frontières plus efficaces dans la région, et d'autres acteurs internationaux lui emboîtent désormais le pas, comme en témoigne clairement l'instauration d'une coopération opérationnelle entre Frontex et l'Albanie (depuis mai 2019) puis le Monténégro (depuis juillet 2020). Un système de coopération identique devrait également être mis en place avec la Macédoine du Nord, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Les opérations facilitées par le DCAF ayant été antérieures aux activités déployées par Frontex, les représentants de l'agence européenne ont consulté des employés du DCAF sur la manière de mettre en œuvre concrètement de telles opérations, si bien que les efforts du DCAF ont eu une incidence plus indirecte. Les précédentes activités du Centre dans la région et les conseils dispensés à Frontex ont néanmoins rendu ces évolutions possibles et plus efficaces.

Le **second résultat** obtenu touche à la coordination de l'analyse de risque et des **activités de police fondées sur le**

renseignement pour lutter contre la criminalité transfrontalière, notamment au Monténégro. Au cours de l'année écoulée, le Monténégro a créé un Centre régional de coordination qui sert de plateforme d'information sur les chiffres relatifs à la criminalité transfrontalière et la migration clandestine. Le Centre est encore en cours de création mais il fonctionne et se charge de réaliser des analyses de risque qui permettront d'étayer la planification d'activités opérationnelles.

Renforcer les capacités dans le domaine de l'analyse de risque et soutenir l'élaboration d'un modèle commun d'analyse des risques intégrée qui permettra une identification précoce des menaces et une meilleure planification des activités et des ressources fait partie des objectifs du Programme de sécurité des frontières. Au niveau informel, les chefs de poste et les commandants régionaux du Monténégro ont commencé à échanger quotidiennement des informations. ■

Convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est

La Convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est (CCP ESE) est un traité multilatéral ratifié par les parlements de six pays non-membres de l'UE (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie) et de six États membres de l'UE (Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie). Il sert de base juridique à la coopération transfrontalière en matière de maintien de l'ordre public, sur le modèle des bonnes pratiques au sein de l'UE. Le DCAF soutient la CCP ESE en offrant un appui administratif et une expertise technique et en hébergeant le Secrétariat de la Convention dans son bureau de Ljubljana.

En 2020, le **principal résultat** obtenu dans ce domaine a trait au **détachement d'enquêteurs** provenant d'États non-membres de l'UE dans des pays de l'UE. En 2019, l'initiative avait démarré modestement avec un tout premier détachement, mais en 2020, elle a connu un nouvel élan. Entre janvier et mars, avant l'apparition de la pandémie, le Secrétariat a reçu cinq demandes de soutien, dont trois remplissaient les conditions requises pour bénéficier d'un appui financier. Dans les trois cas, un pays non-membre de l'UE a envoyé des enquêteurs dans un pays de l'UE pour qu'ils travaillent en collaboration avec des enquêteurs nationaux. Le Monténégro a aidé la Croatie en détachant quatre agents pour faciliter la collecte de renseignements dans

“ Le détachement d'enquêteurs d'autres pays apporte énormément à l'enquête car il permet de combler des manques. La police criminelle autrichienne a déjà bénéficié du détachement d'un collègue en provenance de Macédoine du Nord, et ses compétences linguistiques conjuguées à sa bonne connaissance d'un groupe précis du crime organisé ont fortement contribué à l'aboutissement de l'enquête. ”

— Friedrich Hofbauer, Attaché de police autrichien en République de Macédoine du Nord

le domaine de la recherche active de fugitifs recherchés au niveau international pour avoir commis de graves infractions ; la Macédoine du Nord a déployé un agent en Bulgarie pour faciliter la collecte de renseignements dans le domaine du trafic illicite d'armes à feu ; et la Macédoine du Nord a également déployé un agent en Autriche pour aider à l'interrogatoire d'un suspect lié au trafic illicite de stupéfiants. Les demandes de détachement devraient augmenter une fois que les restrictions de voyage et les mesures de sécurité liées à la pandémie de COVID-19 seront levées. ■

Balkans de l'Ouest

La cybersécurité dans les Balkans de l'Ouest

Le DCAF a poursuivi les projets en cours visant à aider ses partenaires des Balkans de l'Ouest à améliorer leur gouvernance en matière de cybersécurité. En 2019, la modernisation substantielle de l'Équipe nationale serbe d'intervention en cas d'urgence informatique (SRB CERT) et de la CERT du ministère de l'Intérieur (Mol CERT), devenue un modèle à suivre dans toute la région, avait figuré parmi les principaux résultats obtenus. En 2020, le DCAF a contribué à la création d'un partenariat unique entre la SRB CERT et le ministère serbe des Télécommunications, des Transports et du Tourisme (MTTT) sur la sensibilisation du grand public aux enjeux de la cybersécurité, la toute première activité sur ce thème menée en collaboration. Il s'agit d'un **premier résultat** important s'agissant de la poursuite du renforcement de la cybersécurité en Serbie.

À une communication et une coopération pratiquement inexistantes il y a quelques années à peine se sont substituées non seulement une communication régulière, à la fois formelle et informelle, mais aussi une coopération opérationnelle.

Des représentants des deux institutions avaient participé à une formation du DCAF sur l'utilisation des médias sociaux dans la sensibilisation à la cybersécurité et, à l'issue de cette formation, le MTTT avait demandé à collaborer avec la SRB CERT sur la diffusion de supports de sensibilisation produits dans le cadre de cette même activité. Cette collaboration peut également être considérée comme l'un des résultats positifs de la Table ronde nationale sur la sensibilisation organisée en juin 2019 avec le soutien du DCAF, au cours de laquelle des acteurs serbes de la cybersécurité avaient recommandé aux deux ministères de commencer à travailler conjointement à la sensibilisation du public à la cybersécurité.

Le MTTT s'est également appuyé sur les conseils prodigués et sur le manuel fourni pendant la formation pour planifier et mettre en œuvre la campagne de sensibilisation « Smart and Safe » destinée aux enfants et aux adolescents.

Le **deuxième résultat** en la matière a trait à la **nette amélioration de la capacité de la SRB CERT** à déceler et prévenir les attaques malveillantes sur les réseaux relevant de leur responsabilité. Cette capacité accrue a été entérinée par l'adhésion de la Mol CERT et de la SRB CERT au Forum des équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique, connu sous l'acronyme FIRIST, la principale association internationale des CERT. Début 2020, après que le DCAF eut facilité leur mise en contact avec le FIRIST, leur capacité accrue (en partie grâce à la formation du DCAF) leur a en effet permis de remplir les conditions requises pour devenir membre, preuve des avancées majeures réalisées par les CERT serbes, actives dans des domaines de la sécurité d'importance critique. Les membres de la CERT albanaise ont été invités à rejoindre le FIRIST en tant que membres associés.

Le **troisième résultat** concerne l'**amélioration très sensible de la communication et de la coopération opérationnelle** entre les CERT nationales des pays des Balkans de l'Ouest. Lorsque le DCAF a entamé la mise en œuvre du projet, ces organismes avaient encore du mal à faire face aux incidents informatiques et ne coopéraient que rarement. Grâce aux diverses formations, conférences, ateliers et exercices conjoints, les membres de ces équipes ont non seulement approfondi leurs connaissances et leurs compétences mais ont également favorisé l'instauration d'une relation de confiance mutuelle. Ils ont commencé à communiquer régulièrement, à échanger des avis, du savoir-faire et des informations sur les menaces. En 2020, ils ont également commencé à collaborer sur certains incidents. Le projet a ainsi permis d'induire un changement majeur dans ce domaine : à une communication et une coopération pratiquement inexistantes il y a quelques années à peine se sont substituées non seulement une communication régulière, à la fois formelle et informelle, mais aussi une coopération opérationnelle qui sont clairement le résultat de la relation de confiance établie au cours des diverses activités conjointes organisées par le DCAF.

Pour illustrer cette coopération opérationnelle, citons à titre d'exemple l'échange régulier d'informations entre les CERT au tout début de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020. Les CERT nationales de Serbie et de Slovaquie (ainsi que leurs homologues en Croatie et en Macédoine du Nord, ont coopéré dans le cadre d'une enquête sur une attaque

par hameçonnage liée à la crise sanitaire. Les membres des équipes concernées ont affirmé que les bonnes relations personnelles nouées les années précédentes avaient facilité cette coopération. En outre, en mai et juin, la CERT nationale d'Albanie a reçu le soutien de la CERT nationale de Macédoine du Nord dans la création d'une cyber académie nationale.

À l'automne 2020, plusieurs CERT des Balkans de l'Ouest, ainsi que la CERT nationale de Slovaquie, ont collaboré suite à une attaque contre les succursales d'un groupe bancaire présent dans plusieurs pays de la région.

Le **quatrième résultat** concerne le **rôle accru du groupe Petnica** en Serbie. Ce groupe vise à créer un partenariat public-privé entre les principaux acteurs de la cybersécurité dans le pays en fournissant une plateforme pour l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences. Le DCAF a contribué au renforcement du groupe au moyen de conseils d'experts et d'ateliers, qui ont abouti en 2020 à la décision de transformer le groupe informel en une fondation : le Cybersecurity Network.

Programme pour le développement de la coopération et de l'intégrité de la police (PCIB)

Ce programme a pour objectif d'améliorer la coopération régionale, de renforcer la bonne gouvernance et l'État de droit, et de développer la capacité des services de maintien de l'ordre à lutter contre le crime organisé et la corruption aux niveaux national et transnational dans les Balkans de l'Ouest. Le PCIB s'adresse aux pays qui aspirent à devenir membres de l'UE ou de l'OTAN et vise à harmoniser les normes régionales relatives au maintien de l'ordre avec l'acquis et les meilleures pratiques de l'UE. L'objectif est de renforcer la sécurité des pays des Balkans de l'Ouest et de leur population dans un cadre axé sur la gouvernance démocratique, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que d'aider ces pays à remplir les conditions d'adhésion à l'UE.

Le **premier résultat** obtenu en 2020 fut l'**approbation officielle du Plan relatif à l'intégrité de la Police nationale albanaise**. Au terme d'un processus intensif de préparation mené avec le soutien du DCAF et de PAMECA V¹, le ministre de l'Intérieur a approuvé le tout premier Plan relatif à l'intégrité de la Police nationale albanaise et a ordonné sa mise en œuvre. Parmi les exemples de recommandations du DCAF à l'intention de la police albanaise qui ont été incorporées dans ce Plan, citons l'ajout d'une section sur la dénonciation et sur la protection des lanceurs d'alerte, et la structure d'un plan d'action faisant référence aux comportements à risque et à la planification future. Cette collaboration a permis de mieux aligner le Plan relatif à l'intégrité de la Police nationale albanaise sur les bonnes pratiques européennes et de renforcer les capacités d'individus en matière de planification et de gestion de l'intégrité.

Le **second résultat** a trait à l'**échange de données d'expérience entre experts des partenaires régionaux de la Police nationale albanaise**. Rendu possible par le PCIB, cet échange a permis d'éclairer plusieurs aspects du processus d'élaboration du Plan relatif à l'intégrité de la police albanaise. En l'occurrence, un membre de la police du Kosovo* qui avait participé au même processus de rédaction dans son propre pays a pu apporter sa contribution. Le fait de privilégier les mesures préventives plutôt que les mesures punitives fait partie des caractéristiques des meilleures pratiques et des avis d'experts communiqués par le Kosovo qui ont été reprises. Ce processus d'adoption dans le Plan de l'Albanie des meilleures pratiques tirées de l'expérience du Kosovo a créé un environnement propice à l'élaboration de normes régionales en matière de planification et de gestion de l'intégrité. Ces processus régionaux de partage de connaissances et de jumelage entamés dans le cadre du PCIB devraient évoluer de manière indépendante et donner lieu à différentes formes de coopération régionale à long terme. ■

¹ Pameca V (Mission d'assistance de la Commission européenne à la police albanaise) est un projet d'assistance technique financé par l'UE qui, en s'appuyant sur l'expertise des États membres de l'UE, aide les principaux organismes albanais chargés de l'application de la loi à rapprocher les résultats du ministère de l'Intérieur, de la Police nationale albanaise et du parquet général des normes de l'Union européenne.

* Le parlement du Kosovo a proclamé l'indépendance du territoire le 17 février 2008. Si 34 États membres du Conseil de fondation du DCAF ont reconnu l'indépendance du Kosovo à la date de publication du présent rapport, il est à noter que 24 États membres ne l'ont pas acceptée et continuent, s'agissant du Kosovo, de suivre les directives de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Moldavie

Programme pour le développement de l'intégrité de la police

Le Programme pour le développement de l'intégrité de la police est un programme à long terme qui aide les pays à promouvoir l'intégrité au sein de leurs services de police. Il repose sur une approche en deux volets : premièrement, une campagne de sensibilisation au moyen de débats publics sur l'intégrité de la police ; deuxièmement, l'élaboration d'initiatives sur mesure destinées à renforcer les capacités en matière d'intégrité. Ces dernières années, ce programme a été particulièrement dynamique en Moldavie où plusieurs résultats ont été obtenus.

Bien que le programme ait officiellement pris fin en 2019, il a continué de porter ses fruits en 2020, ces nouveaux résultats semblant découler directement du soutien précédemment apporté.

L'augmentation du nombre d'affaires de corruption signalées traduit un changement d'attitude, les agents semblant résolus à lutter plus activement contre la corruption.

Le **premier résultat** qui mérite d'être mis en avant concerne un nouveau **renforcement des capacités de formation** sur les questions de genre et d'intégrité des institutions moldaves chargées de l'application de la loi. La mise en place d'activités de renforcement des capacités avait commencé au cours des années passées, avec le soutien du DCAF, sous forme de cours et d'élaboration de programmes de formation. Le projet possède aujourd'hui sa

propre dynamique et fait désormais partie du fonctionnement normal des centres de formation concernés. Le récent recrutement de nouveaux collaborateurs a encore renforcé ces capacités de formation. Le fait que toutes ces nouvelles formations soient mentionnées sur les sites web de ces établissements témoigne clairement de l'appropriation du projet au niveau local.

Le **second résultat** a trait à une nouvelle **augmentation du nombre de poursuites engagées pour corruption**. Grâce aux formations sur le genre et l'intégrité régulièrement dispensées par les services de police moldaves, la sensibilisation aux questions d'intégrité s'est accrue, comme en témoigne le nombre d'affaires pénales pour corruption déposées auprès du ministère de l'Intérieur moldave. Selon les données statistiques recueillies par le ministère, le nombre d'affaires de corruption en cours d'instruction est passé de 28 en 2017 à 108 en 2019, soit une augmentation de 385%. En juin 2020, les affaires de corruption en cours d'instruction connues à cette date étaient au nombre de 60. Les projections à partir de ce chiffre en fin de semestre tablent sur une poursuite de cette tendance à la hausse des plaintes. Cette évolution positive semble indiquer que les compétences accrues du ministère de l'Intérieur moldave ont été mises à profit et ont permis de dispenser des formations qui, à leur tour, contribuent de manière significative à l'augmentation du nombre d'affaires de corruption signalées par les agents de police. Cette augmentation traduit également un changement d'attitude en cours au niveau de la culture organisationnelle, les agents semblant résolus à lutter plus activement contre la corruption. ■

Bosnie-Herzégovine

Renforcement du contrôle judiciaire des mesures spéciales d'enquête

Pour que les enquêtes criminelles soient menées dans le respect des normes minimales relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et conformément à l'État de droit, il convient de disposer d'un système judiciaire professionnel et bien formé. C'est d'autant plus important en cas de recours à des méthodes spéciales pour collecter des informations, ou lorsque les tribunaux sont le principal gage du respect de la loi dans le

“ Participer à la rédaction du Guide m'a aidé à résoudre certains de mes dilemmes concernant la mise en œuvre de mesures spéciales d'enquête. Elle m'a apporté une plus grande confiance sur le plan professionnel au moment d'instruire des affaires ayant impliqué le recours à des mesures de ce type. ”

— Magistrat, Bosnie-Herzégovine

cadre de procédures d'enquête. En Bosnie-Herzégovine, l'existence d'un système judiciaire complexe à plusieurs niveaux complique la situation en la matière, tout comme le fait que d'importantes dispositions de la législation régissant l'autorisation du recours à ces méthodes spéciales aient été déclarées inconstitutionnelles en 2017 et que le législateur tarde à combler cette situation.

Tout cela a entraîné une certaine confusion et une pratique judiciaire inégale, caractérisée par des perceptions différentes, parfois contradictoires, de la légalité, de l'efficacité et de l'opportunité d'utiliser des mesures spéciales pour recueillir des informations.

Les activités du DCAF dans ce domaine ont abouti à un **résultat majeur** avec la mise en place d'un **système solide et cohérent de contrôle judiciaire des mesures spéciales d'enquête**, concrétisée en 2020 par le lancement d'un guide de référence. Ce guide a été rédigé par un groupe de travail composé de 22 praticiens issus de différentes branches de l'appareil judiciaire, avec l'aide de spécialistes externes et le soutien logistique du DCAF. Cet ouvrage se veut un guide destiné aux praticiens compétents s'agissant du traitement des demandes de recours à des mesures spéciales d'enquête, de l'octroi des autorisations et de la

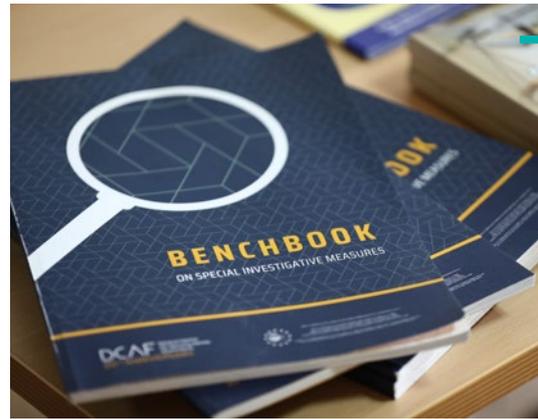


Photo: DCAF.

révision desdites mesures. Son élaboration dans le cadre d'un long processus participatif mis en œuvre au niveau local a déjà permis de rendre la pratique judiciaire plus cohérentes à l'échelle nationale et de favoriser son alignement sur les normes internationales.

Essentiellement coopérative, l'approche retenue pour rédiger le guide a témoigné de son appropriation collective par la communauté judiciaire. La réalisation de cet ouvrage par des praticiens locaux a clairement contribué à renforcer la confiance et le savoir-faire s'agissant de l'examen de demandes de recours à des mesures spéciales d'enquête au caractère complexe et délicat de la part des tribunaux locaux. ■

Macédoine du Nord

Réforme du secteur du renseignement

En 2015, un scandale lié à des écoutes téléphoniques a mis en lumière des manquements généralisés de la part des services de renseignement et des forces de maintien de l'ordre de Macédoine du Nord, ce qui a donné lieu à une initiative politique visant à prendre des mesures rigoureuses pour répondre à un cadre juridique défaillant. L'année suivante, le gouvernement a demandé au DCAF de l'aider à mettre en place un processus local visant à réaliser une analyse des manquements du secteur du renseignement, en collaboration avec des experts locaux.

Le Programme sur la réforme du secteur du renseignement a fortement contribué à la mise en place d'un système de responsabilisation dont la Macédoine du Nord avait urgemment besoin. Ce point est d'autant plus important qu'une plus grande capacité à rendre compte de la part des secteurs de la sécurité et de la justice est une condition essentielle dans le cadre des négociations d'adhésion à l'OTAN et à l'UE.

“ Ce projet a posé les fondements concrets des réformes d'envergure qui ont suivi. ”

— Slavjanka Petrovska, Députée, ancienne Cheffe de cabinet au ministère de l'Intérieur, Macédoine du Nord

Le **premier résultat** concerne l'**adoption de plusieurs nouvelles lois majeures sur le renseignement**, le DCAF ayant directement contribué à l'élaboration d'une partie d'entre elles au moyen d'études et de recommandations d'experts demandées à la fois par le parlement et le gouvernement. Le processus a abouti à la création de l'Agence technique opérationnelle, conçue pour servir de mécanisme de sauvegarde entre les services de renseignement et de maintien de l'ordre d'une part, et les opérateurs de téléphonie mobile de l'autre. Il a également conduit à la création d'un Conseil pour le contrôle civil du recours à l'interception de communications – un

organisme d'experts indépendants – et à l'instauration d'une nouvelle Agence de sécurité nationale indépendante et apolitique.

Une prise de conscience accrue de la nécessité de faire preuve d'une plus grande transparence au sein des secteurs de la sécurité et du renseignement a conduit au **deuxième résultat** obtenu en 2020, lequel a trait à des **activités de contrôle et de surveillance** plus fréquentes qui, peu à peu, gagnent en utilité et en efficacité. Les projets de loi sur le renseignement font l'objet d'un véritable examen en commission au sein du parlement, où les directeurs des services de renseignement sont désormais convoqués pour être interrogés, ce qui marque une rupture nette avec les dernières années.

Ukraine

Législation sur le secteur de la sécurité

Bien que l'évolution de la situation politique en Ukraine demeure imprévisible, les dirigeants politiques continuent à exprimer leur engagement à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité conformément aux normes et standards internationaux. Pour mener à bien cette réforme, il convient en premier lieu de résoudre plusieurs problèmes importants : les capacités limitées des parlementaires fraîchement élus, des mentalités opposées au sein des organismes de sécurité, des mécanismes de contrôle insuffisamment développés et le rôle très limité de la société civile. S'il faut du temps pour progresser, l'année 2020 aura néanmoins été marquée par de nouvelles avancées.

Le **principal résultat** concerne l'**adoption de la Loi sur le renseignement en Ukraine** par la Verkhovna Rada (le parlement ukrainien) en septembre 2020. Le texte adopté a fait l'objet d'améliorations substantielles en ce qui concerne les dispositions relatives au contrôle parlementaire par rapport aux versions précédentes de la loi. Ces améliorations sont entièrement conformes à plusieurs des recommandations du DCAF. La loi contient désormais des articles spécifiquement consacrés au contrôle présidentiel, au contrôle parlementaire, au contrôle judiciaire et public, et au contrôle interne. Certaines recommandations ont également été mises en œuvre afin d'apporter des précisions sur le champ d'application du contrôle et sur les attributions de la commission parlementaire de contrôle, notamment en ce qui concerne la procédure de sélection des membres de la commission. En outre, conformément aux

Troisième résultat : la création d'un **guide sur les normes judiciaires** à respecter dans le cadre du processus d'autorisation du recours à l'interception de communications. Grâce à cet ouvrage de référence, les procureurs et les juges disposent désormais de normes communes et les appliquent de plus en plus régulièrement. Pour assurer la pérennité de ce guide produit au niveau local, un nouveau programme de formation sur l'autorisation de l'interception de communications a été introduit au sein de l'École de la magistrature. Les membres du système judiciaire qui ont participé à la rédaction du guide veillent à ce que l'ensemble de l'appareil judiciaire adhère à ces nouvelles normes judiciaires en organisant des sessions de formation des formateurs. ■

recommandations du DCAF élaborées lors d'une consultation stratégique, les députés pourront contester une décision de refus d'octroi d'une habilitation de sécurité, ce qui renforce l'indépendance et les capacités de contrôle de la commission.

Lutte contre la violence domestique et les violences faites aux femmes

L'appui apporté par le DCAF au système de justice pénale ukrainien, en partenariat avec l'organisation La Strada-Ukraine (LSU), dans la lutte contre la violence domestique et les violences faites aux femmes a abouti à un résultat intéressant en 2020, à savoir le **premier arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme visant à lutter contre la violence domestique en Ukraine**, dans l'affaire *Levchuk v. Ukraine*. Dans cet arrêt, la Cour s'est appuyée sur les conclusions du rapport d'évaluation de référence établi en 2017 par le DCAF/la LSU, intitulé *Évaluation de l'état de préparation du secteur de la justice pénale ukrainien à la mise en œuvre des principes de la Convention d'Istanbul*. La Cour s'est référée aux conclusions des textes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. C'est le premier jugement sur la violence domestique en Ukraine, dans lequel l'État a été jugé avoir manqué à ses obligations d'assurer une protection efficace contre la violence domestique, en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme. Le fait que la Cour ait fait référence aux conclusions du rapport d'évaluation DCAF/LSU a témoigné de la reconnaissance par la communauté judiciaire internationale du travail du DCAF dans ce domaine. ■

Asie-Pacifique



Si le DCAF intervient dans de nombreux pays de la région, il a articulé son action autour de trois grands axes prioritaires en 2020 :

- MYPOL, le Programme de réforme de la police au Myanmar financé par l'Union européenne, dans lequel le DCAF est responsable des composantes relatives à la réforme législative et au contrôle parlementaire ;
- Un programme de formation destiné aux Parties en lien direct avec le processus de paix au Myanmar, y compris l'armée ;
- Un réseau d'institutions partenaires et d'experts en Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Est œuvrant à la promotion de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité dans la région.

Bien que la pandémie de COVID-19 ait porté un coup d'arrêt aux activités du DCAF menées en coopération avec les forces de police du Myanmar, sa collaboration avec le parlement a pu se poursuivre à distance.

En 2020, des résultats ont été obtenus dans le cadre du projet à long terme sur la promotion de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité dans la région Asie-Pacifique. Il s'agit d'un réseau sans pareil d'institutions partenaires de 21 pays qui vise à améliorer la capacité des organismes partenaires et des institutions nationales du secteur de la sécurité en s'appuyant sur l'échange et le partage de données d'expérience. Pour ce faire, les institutions partenaires et le DCAF ont créé des groupes de travail nationaux sur la GSS/RSS et des activités relatives à la GSS/RSS ont été élaborées en se fondant sur des évaluations conjointes des besoins de ces pays. Sachant que de nombreux pays de la région disposent de peu voire d'aucun savoir-faire en matière de réforme et de gouvernance, et que pratiquement aucun programme de coopération sur cette question sensible n'existait par le passé, ce projet répond à un besoin manifeste.

En 2019, la création de ce réseau régional figurait déjà parmi les **résultats** positifs de notre engagement dans cette région. En 2020, un nouveau résultat a été obtenu avec la création de **groupes de travail nationaux sur la GSS/RSS** dans presque tous les pays du

“ Le DCAF a non seulement réussi à faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité fasse partie intégrante de la politique et du discours nationaux mais il a aussi gagné la confiance des principales institutions du secteur de la sécurité de la région de l'ANASE. ”

— Mario J. Aguja, Professeur à l'Université d'État de Mindanao, Philippines

réseau. Ces groupes de travail réunissent des représentants du secteur de la sécurité et des experts du monde universitaire et de la société civile, créant ainsi une voie de communication inédite dans le but d'influer sur les décideurs. Au cours des réunions de ces groupes de travail, la situation du secteur de la sécurité est examinée sous l'angle des principes de la GSS/RSS et les principales difficultés et opportunités sont répertoriées. Le groupe de travail national du Népal, par exemple, a déjà mis en place un solide réseau national sur les questions de GSS/RSS à la notoriété grandissante aussi bien au sein du secteur de la sécurité qu'auprès de la société civile. On retrouve un processus analogue en Mongolie. Le réseau régional a contribué à la rédaction du rapport du DCAF intitulé *La réponse du secteur de la sécurité à la COVID-19 dans la région Asie-Pacifique : réflexion sur la crise sanitaire en cours*. À Taïwan, le partenaire du DCAF s'est appuyé sur les principales conclusions du rapport dans le cadre d'une formation formelle dispensée à l'Université de la défense nationale de Taïwan. ■

Amérique latine et Caraïbes



La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est marquée par un taux de violence et d'insécurité très élevé. La pandémie de COVID-19 a entraîné de nouvelles difficultés, notamment en termes de sécurité et d'ordre public, tandis que les gouvernements s'efforçaient de contenir la propagation du virus.

Les activités du DCAF dans cette région sont axées sur le renforcement de la sécurité des citoyens et sur l'aide à l'amélioration et à l'adaptation des capacités des acteurs du secteur de la sécurité pour faire face aux nouveaux défis, notamment en ce qui concerne le recours à la force, la maîtrise des foules, le renforcement de la confiance des citoyens envers les acteurs de la sécurité et les questions de genre. Dans cette région, le DCAF applique une approche globale qui fait appel aux organismes publics, aux parlements et à la société civile et s'efforce d'accroître la coopération entre ces acteurs nationaux et par-delà les frontières. La coopération Sud-Sud est encouragée en s'appuyant sur l'échange de données d'expérience.

Honduras

En 2012, la Police nationale du Honduras (PNH) a entamé un processus de réforme ambitieux dans le but d'offrir des services de police plus efficaces. Le DCAF intervient au Honduras depuis 2013, et, depuis septembre 2018, nous appuyons le processus de réforme de la police aussi bien au niveau national qu'institutionnel par le biais de son programme pluriannuel de conseil en matière de police, lequel fait partie du Programme de sécurité des citoyens de la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC). Le DCAF vise à soutenir la PNH dans les domaines de la gestion stratégique et opérationnelle, de la police communautaire, de la formation et de la responsabilisation des forces de police, de l'usage de la force et de l'encadrement/ accompagnement.

La police et la pandémie de COVID-19

Plusieurs résultats ont été enregistrés en 2020. **L'un des résultats les plus frappants** est directement lié à la pandémie de COVID-19, laquelle a été source d'énormes difficultés pour

la police hondurienne. Dès le début de la crise sanitaire, il est apparu que le stress subi par les familles entraînait une augmentation des violences basées sur le genre. En collaboration avec la DDC, le DCAF a alors élaboré des recommandations à l'intention de la PNH afin de l'aider à améliorer les dispositions prises pour faire face à la situation. Ces recommandations prévoyaient notamment des mesures stratégiques et opérationnelles pour mieux maîtriser les effets de la pandémie et de la crise sanitaire sur la violence basée sur le genre. Certaines recommandations ont été mises en pratique par la PNH. **Tous les Directeurs et Commandants ont ainsi reçu pour instruction d'accorder la priorité aux cas de violence basée sur le genre signalés**, et plus particulièrement aux cas de violence familiale.

Une autre recommandation a également été suivie d'effet avec le **lancement par la PNH d'une campagne de mobilisation et de sensibilisation pour aider les victimes de violence basée sur le genre** en facilitant notamment leur accès à des services de santé

et de justice mais aussi à des abris. Grâce à une coordination accrue et plus efficace entre les différents organismes compétents, cette initiative a largement contribué à améliorer les interventions de la police hondurienne, ce qui peut être considéré comme un **deuxième résultat** important de l'action du DCAF. Ce projet a également permis à la police de mieux se protéger dans le cadre de ses interventions auprès du public, notamment contre le virus de la COVID-19, une condition indispensable pour qu'elle puisse fournir des services efficaces à la population.

Contrôle externe de la police

Le **troisième résultat** notable se rapporte au fonctionnement de la Direction des affaires disciplinaires de la police, l'organe de contrôle externe de la police récemment créé. Le principal résultat dans ce domaine est lié à l'évaluation exhaustive que le DCAF a réalisée en 2019 sur le fonctionnement de l'agence et qui a été pleinement validé par le directeur. Cette étude sert désormais en grande partie de « feuille de route » pour le fonctionnement futur de l'institution, laquelle a pris des mesures énergiques pour mettre en œuvre plusieurs des recommandations proposées lors de l'évaluation. Un résultat concret de ce travail en 2020 est l'**adoption d'un plan de communication stratégique qui décrit le rôle de la Direction dans l'accroissement de la**

confiance du public. Approuvé par le directeur, ce plan améliorera la compréhension du rôle et des limites de l'organisme, tant en interne qu'en externe.

Programme d'encadrement des policiers fraîchement diplômés

Le **quatrième résultat** aborde un problème que l'on retrouve dans les services de police de nombreux pays à travers le monde : lorsque les étudiants fraîchement diplômés des écoles de police entrent en fonction, ils ne bénéficient d'aucun encadrement adéquat par des policiers plus chevronnés. Face à ce constat, un agent de la Police nationale du Honduras a été chargé d'élaborer un projet d'encadrement, mais aucun poste ou unité officielle n'existait au sein de l'institution. Le DCAF a contribué à changer la donne en favorisant la **création officielle d'un nouveau Service d'encadrement** ainsi que d'un nouveau poste de Responsable de service chargé d'élaborer et d'assurer la coordination d'un projet d'encadrement qui conduira à un accompagnement plus efficace des jeunes officiers de police. Ce nouveau service a démarré ses activités avec 25 mentors qui encadreront chacun cinq policiers subalternes. En cas de résultats positifs, cette approche devrait être étendue à d'autres services. Ce nouveau Service d'encadrement bénéficie d'un financement spécifique alloué par des partenaires pour soutenir la réalisation du projet. ■

Colombie

En 2020, en Colombie, le DCAF a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs projets visant à améliorer le contrôle du secteur de la sécurité, à renforcer la capacité de groupes de femmes à faire face aux problèmes sécuritaires dans des zones touchées par les conflits et à encourager un service de maintien de l'ordre plus soucieux des problématiques de genre. Le soutien du DCAF s'inscrit dans le cadre d'un programme de modernisation entamé par la Police nationale colombienne il y a quelques années au titre de son Modèle de consolidation de la paix.

Espaces de dialogue pour les femmes sur leurs besoins en sécurité

En 2020, en collaboration avec son partenaire local, la *Corporación de Investigación y Acción Social y Económica*, le DCAF a poursuivi son action auprès de groupes de femmes en zones rurales où d'anciens combattants démobilisés du groupe armé des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée

du peuple (FARC) sont réintégrés dans la société. Ce projet vise à améliorer les conditions de sécurité des femmes dans ces zones en leur permettant de faire entendre leur voix. Ces dernières années, le DCAF a obtenu des résultats importants qui se sont traduits par une plus grande capacité des femmes à exprimer leurs besoins en matière de sécurité et par des relations plus efficaces avec la police locale. L'année 2020 s'inscrit dans la continuité de ces avancées.

« Grâce aux actions et aux travaux menés en collaboration avec le DCAF, la Police nationale de Colombie et l'UNICEF sont désormais une référence au niveau international et en termes de collaboration interinstitutionnelle, notamment dans d'autres pays d'Amérique latine. »

— Lieutenante-colonelle Lurangeli Franco Rodriguez, UNICEF, Colombie

Le **premier résultat** a trait à la pandémie en cours de COVID-19 et à ses lourdes répercussions sur les femmes dans d'anciennes zones de conflit de Colombie. Grâce aux réseaux mis en place entre femmes autochtones et d'origine africaine, fruit des activités du DCAF au cours des années précédentes, **les femmes ont fait preuve d'une capacité d'entraide exceptionnelle** face aux effets de la pandémie. Elle se sont appuyées sur des groupes WhatsApp pour rester en contact étroit pendant les périodes de confinement et s'aider à surmonter de graves problèmes comme la violence basée sur le genre. Davantage en mesure d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, et grâce à l'amélioration de leurs relations avec les organismes de sécurité locaux, elles ont été mieux à même de faire face aux difficultés posées par la pandémie. En août et septembre par exemple, des femmes en milieu rural ont participé à cinq réunions virtuelles au cours desquelles elles ont échangé des informations sur différentes possibilités d'études ou de projets, les mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle, ou encore l'accès à l'aide humanitaire, ainsi que des conseils sur des questions de sécurité. Les outils sur la gestion des émotions et du deuil proposés lors de précédents ateliers et activités du DCAF pour aider les femmes à faire face au traumatisme à long terme provoqué par des actes de violence ont été à nouveau mis à profit pour tenter de gérer l'impact de la pandémie.

L'UNICEP a apporté la preuve de ses nouvelles compétences en matière de prise en compte des problématiques de genre durant la pandémie de COVID-19 en lançant plusieurs activités de communication destinées aux femmes dans les anciennes zones de conflit.

Communication de la police auprès des femmes durant la pandémie

Le **deuxième résultat** concerne le fonctionnement de l'UNICEP, l'unité en charge de l'édification de la paix et de l'intégration de la dimension de genre au sein de la Police nationale colombienne. Les précédentes formations dispensées par le DCAF ont porté leurs fruits en 2020, l'UNICEP faisant désormais office de « laboratoire » de bonnes pratiques dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prise en compte des problématiques de genre dans la prestation de services de sécurité. L'UNICEP a apporté la preuve de ses nouvelles compétences durant la pandémie

de COVID-19 en lançant **plusieurs activités de communication destinées aux femmes** dans les anciennes zones de conflit.

Elle a par exemple lancé une campagne de communication visant à lutter contre la discrimination envers les personnes LGBTI. Les policiers ont pu être plus efficaces dans leur travail dans ce domaine sensible grâce à la confiance accrue que leur témoigne désormais la population, résultat de pratiques policières plus inclusives et axées sur la communauté auxquelles de précédentes formations du DCAF ont également contribué. Ces efforts ont véritablement porté leurs fruits pendant la pandémie, la police et les groupes de femmes locaux entretenant des relations plus intenses et fructueuses.

Le DCAF a contribué à ces initiatives en formulant des recommandations à l'intention de la police sur la manière de traiter les cas de violence basée sur le genre pendant la crise sanitaire. Nous avons ainsi aidé la police, aussi bien au Honduras qu'en Colombie, à mieux gérer la crise sans précédent provoquée par la pandémie de COVID-19.

Autre preuve du travail constructif de l'UNICEP : la Lieutenant-colonelle Lurangeli Franco, membre de la direction de l'UNICEP, a été récompensée pour avoir dirigé les travaux de l'unité sur l'intégration de la perspective de genre et la transformation des conflits dans les anciennes zones de conflit.

Élaboration d'un plan d'action suite à une autoévaluation sur le genre réussie

Le **troisième résultat** concerne l'adoption de **pratiques plus soucieuses des problématiques de genre** au sein des forces de police colombiennes. Le DCAF a activement soutenu l'unité chargée de l'intégration de la perspective de genre au sein de la Police nationale colombienne dans la réalisation d'une autoévaluation sur le genre. Le taux de réponse au questionnaire, envoyé à la quasi-totalité des membres de la police nationale, a été de 92%. Les résultats de l'autoévaluation ont été approuvés par le haut commandement et ont permis d'entamer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre institutionnel baptisé « Plan de travail spécial sur le genre », accompagné d'un cadre de suivi et d'évaluation pour examiner la mise en œuvre du Plan de 2021 à 2027.

La Police nationale colombienne a également créé un nouveau **Groupe de travail sur le genre** au sein du Bureau de l'inspection générale. Il s'agit d'une avancée importante, sachant que ce Bureau fait partie du commandement

et de la direction et rend compte directement au Directeur général. Cette décision envoie un message fort aux services de police selon lequel la prise en compte des problématiques de genre est une priorité.

Il convient également de noter que l'Inspection générale de la Police nationale de Colombie a donné pour instruction formelle de publier une synthèse et les recommandations de l'autoévaluation sur le genre, ce qui représente une nouvelle preuve de l'appropriation du processus par la Police nationale.

De même, il convient de noter que l'autoévaluation sur le genre menée au sein de la police nationale est en train de devenir une sorte d'initiative pilote dans le secteur de la sécurité colombien, ce qui est clairement apparu lorsque la Vice-présidence de la Colombie a salué les résultats du processus, sachant qu'il s'agissait de la toute première évaluation de ce type réalisée au sein du secteur de la sécurité. La Vice-présidence rédige actuellement son Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et elle a fait part de son intention d'inclure les recommandations de l'autoévaluation sur le genre du DCAF dans ledit Plan d'action. Cette décision permettrait à ce projet du DCAF de déboucher sur un nouveau résultat majeur en 2021 et pourrait avoir un effet d'entraînement sur d'autres organismes de sécurité du pays.

La sécurité privée et les droits de l'homme en Amérique latine

Le DCAF a continué de travailler aux côtés d'Institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) d'Amérique latine sur le secteur de la sécurité privée et le respect des droits de l'homme. Grâce à la création de nouveaux partenariats dans la région, le nombre de membres du réseau est passé

de 11 à 17 avec l'arrivée du Chili, de Haïti, du Honduras, du Nicaragua, du Paraguay et du Venezuela.

Les résultats de l'autoévaluation sur le genre ont été approuvés par le haut commandement et ont permis d'entamer à l'échelle de l'institution l'élaboration d'un Plan de travail spécial sur le genre, accompagné d'un cadre de suivi et d'évaluation pour examiner la mise en œuvre du Plan sur les six prochaines années.

Le projet a débouché sur un résultat modeste avec la révision du système de suivi de l'INDH du Pérou, lequel comprend désormais des indicateurs précis permettant de mesurer l'incidence des sociétés de sécurité privée sur les droits de l'homme. Il s'agit d'une évolution importante qui pourra servir de modèle à d'autres institutions d'Amérique latine œuvrant au contrôle des institutions et des forces de sécurité publiques. Avec le soutien du DCAF, notre partenaire péruvien a **mis au point un indicateur de performance spécifique pour surveiller l'impact sur les droits de l'homme des activités des sociétés de sécurité privée** lors de conflits sociaux. Composé de trois variables – incidence sur les droits de l'homme, usage de la force et respect du cadre réglementaire national –, il permet à l'institution d'évaluer l'impact et la gravité des incidents. Le DCAF a soutenu cette institution partenaire dans la mise en œuvre de ce processus en passant en revue les indicateurs et en s'assurant de leur conformité aux bonnes pratiques internationales et régionales. Le nouveau système mis en place améliorera la transparence et contribuera à réduire le nombre d'incidents. ■



La Lieutenant-colonelle Lurangeli Franco Rodríguez (à droite) a été récompensée pour avoir dirigé les travaux de l'UNIPPEP sur l'intégration de la perspective de genre et la transformation des conflits dans les anciennes zones de conflit. Photo : Police nationale de Colombie.

Appui aux partenaires internationaux



En plus du soutien direct qu'il apporte aux pays qui entreprennent de mettre en œuvre leurs propres processus de GSS/RSS, le DCAF travaille également en étroite collaboration avec des partenaires internationaux pour améliorer leur efficacité en tant que donateurs et partenaires dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Nous nous sommes ainsi attachés à soutenir les activités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que d'autres accords multilatéraux relatif à la gouvernance, qu'ils soient formels ou informels, aux niveaux régional et mondial. En 2020, le DCAF a continué de soutenir activement différents partenaires bilatéraux et multilatéraux en s'appuyant sur l'équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité (ISSAT), le département Politiques et recherche, ainsi que sur ses divisions opérationnelles, de plus en plus sollicitées.

Donateurs bilatéraux



Chargé de renforcer la capacité de la communauté internationale à encourager la GSS/RSS et à soutenir de manière efficace et cohérente les processus de GSS/RSS mis en œuvre au plan national, le DCAF a mené à bien en 2020 une série d'activités à l'appui des membres du Comité de direction¹ de l'ISSAT. Des donateurs bilatéraux et des organisations multilatérales, régionales et sous-régionales telles que les Nations Unies, l'Union africaine ou l'Union européenne, ont figuré parmi les principaux bénéficiaires de ce soutien.

Cet appui portait sur quatre grands domaines d'action :

- **Services de conseil pour les opérations sur le terrain** - Aide à la prise de décision en matière de sécurité et de justice au moyen d'études exploratoires, d'évaluations, de programmes, d'activités de suivi et d'évaluation, d'enseignements tirés de l'expérience et d'une assistance technique à court terme ;
- **Formation et perfectionnement professionnel** - Renforcement de la capacité des membres du Comité de direction à détacher des conseillers stratégiques dans le domaine de la sécurité et de la justice ;
- **Services d'information et de gestion du savoir** - Décrire et diffuser les enseignements tirés de l'expérience et recenser les bonnes pratiques qui se dessinent pour stimuler l'innovation dans le domaine de la GSS/RSS ;
- **Soutien stratégique aux membres du Comité de direction** - Aide à l'élaboration de stratégies et de processus, coordination, rassemblement autour de centres d'intérêt communs.

Appui à la Norvège : projet de conseillers sur l'État de droit en Ukraine

L'examen par le DCAF du soutien du gouvernement norvégien à la réforme du secteur judiciaire en Ukraine, notamment en ce qui concerne les peines de substitution, a donné lieu à des résultats intéressants. Plusieurs **recommandations ont d'ores et déjà été adoptées ou devraient très prochainement être suivies d'effet**. Chargée de la mise en œuvre du projet, la direction de l'administration pénitentiaire norvégienne, chargée de la mise en œuvre du projet, a pris en compte diverses recommandations dans sa planification pour les prochaines années, par exemple en ce qui

concerne le nombre de résultats et d'activités prévus, qui a été réduit de manière drastique. De même, l'approche du projet en matière de formation et de l'allocation des ressources a été revue. Plutôt que d'offrir une formation à un large éventail d'agents de probation, comme par le passé, une approche plus ciblée est en cours d'élaboration dans le cadre d'une initiative de formation des formateurs en collaboration avec des partenaires ukrainiens et d'autres projets internationaux spécialisés dans la formation des agents de probation. ■

¹ Le Comité de direction de l'ISSAT se compose de 16 pays donateurs (Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse) et de sept institutions multilatérales (UA, UE, OIF, OCDE, OSCE, ONU et Banque mondiale).

Appui à la Suède : la justice pour mineurs en Albanie

Réalisée par le DCAF à la demande du gouvernement suédois en 2017, une étude de fond sur le système de justice pour mineurs en Albanie a abouti à des résultats intéressants, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'un important projet sur le renforcement de la capacité des forces de l'ordre et des tribunaux albanais à respecter les normes relatives aux droits de l'homme s'agissant de la justice pour mineurs. Ce projet a été mis en œuvre conjointement par des organismes publics suédois et financé par le gouvernement suédois. L'influence positive du DCAF est devenue manifeste dans le plan de suivi du projet. L'analyse de fond du DCAF a également confirmé le raisonnement qui sous-tendait l'objectif initial : renforcer le volet du programme consacré à l'égalité des sexes.

La prise en compte des problématiques de genre a ensuite fait l'objet d'une définition plus précise et plus complète, y compris dans la mise à jour du programme d'octobre 2020. Le projet s'est efforcé d'intégrer davantage la dimension de genre dans les activités de chaque organisme albanais afin de répondre aux besoins spécifiques des garçons et des filles dans le système de justice pour mineurs, mais aussi dans les activités prévues par le projet pour permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier du programme et d'exprimer leurs points de vue et leurs opinions. Ces activités ont contribué à **renforcer l'intégration de la perspective de genre au sein des institutions partenaires albanaises.** ■

“ Le DCAF nous apporte une aide extrêmement précieuse, concrète et pratique dans la mise en place d'une collaboration constructive et viable dans le domaine de l'État de droit et de la sécurité. ”

— Linda Gjermani, Chargée de programme, ambassade de Suède en Albanie



Joakim Baltzarsson, Chef de la section étrangère de la police suédoise, lors de l'inauguration d'un projet sur le système de justice visant à améliorer la justice pour mineurs dans le cadre d'un processus de réforme en Albanie. Photo : ambassade de Suède à Tirana.

Organisations multilatérales



En 2020, le DCAF a continué de travailler en étroite collaboration avec les organisations multilatérales jouant un rôle clé dans la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, tant au niveau mondial que régional. Bien que le département Politiques et Recherche et l'ISSAT jouent un rôle de premier plan dans ce domaine, les divisions opérationnelles sont également de plus en plus sollicitées. Les efforts visant à promouvoir la coopération et la coordination entre les différentes organisations internationales en matière de GSS/RSS ont permis d'obtenir de nouveaux résultats au cours de l'année écoulée, ce qui montre que ce type de partenariat devient une approche courante dans certaines régions. En 2020, de fut particulièrement le cas entre l'ONU, l'UE et l'OSCE. L'association à long terme entre le DCAF et l'UE pour ce qui est des activités de surveillance et d'évaluation a également conduit à quelques résultats probants.

ONU-UE-OSCE : amélioration de la coordination et de la coopération

Les précédents Rapports de performance faisaient mention de l'étude préliminaire des Nations Unies lancée en 2018 dans le but de recenser les différentes manières d'aborder la GSS/RSS, sur les plans normatif et opérationnel, au sein des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2019, des progrès avaient été signalés dans des évaluations menées conjointement par l'UE, l'OSCE et l'ONU, en particulier concernant les préparatifs de missions en Asie centrale. Ceci impliquerait une évolution majeure dans l'harmonisation des approches des organisations dans les toutes premières étapes de leurs activités de GSS/RSS.

En 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sur le travail des organisations multilatérales, les évaluations conjointes prévues en Asie centrale ont été suspendues. Néanmoins, un **résultat** important a été obtenu, puisque l'UE a décidé d'aller de l'avant et de procéder à un premier exercice de cartographie sur le Kirghizstan et a invité l'ONU et l'OSCE à examiner le rapport de ce travail. En l'absence d'une véritable mission d'évaluation conjointe, cette démarche traduit la concrétisation d'une recommandation de l'étude cartographique selon laquelle les

organisations multilatérales devraient partager les résultats de leurs évaluations individuelles avec d'autres acteurs multilatéraux afin de réduire au minimum la duplication des activités d'évaluation et d'alléger la charge des acteurs nationaux qui doivent souvent répondre à de multiples demandes des organisations internationales. L'étude préliminaire semble ainsi avoir contribué à **un changement de culture en ce qui concerne le partage des informations** entre ces organisations, même dans les cas où il est impossible de réaliser des évaluations conjointes.

L'étude préliminaire a contribué à un changement de culture en ce qui concerne le partage des informations entre ces organisations multilatérales.

En outre, en 2020, l'UE et l'OSCE ont commencé à discuter des possibilités d'évaluations conjointes des besoins en matière de GSS/RSS au-delà de la région de l'Asie centrale, y compris en Bosnie-Herzégovine. Il semblerait donc que certaines des organisations multilatérales engagées dans l'étude préliminaire aient intégré la nécessité de réaliser des évaluations conjointes dans leur approche, ce qui constitue un autre résultat important de ladite étude. ■

OSCE : poursuite du développement du processus de GSS/RSS

Depuis que le DCAF a aidé l'OSCE à réaliser l'étude préliminaire sur la GSS/RSS en 2013, l'organisation a réussi à développer sa propre approche en matière de GSS/RSS dans ses États participants et dans la région dans son ensemble. Ces progrès ont été réalisés malgré le problème persistant de l'absence de consensus sur une définition du concept au sein de l'organisation. Cette absence de consensus n'a pas été résolue en 2019 alors même que la Slovaquie, en tant que Présidente en exercice de l'organisation, avait décidé d'inscrire la GSS/RSS en tête des priorités de sa présidence. Néanmoins, l'organisation a poursuivi son travail intensif sur la GSS/RSS en 2020, sous la présidence de l'Albanie, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre du document interne *Directives en matière de GSS/RSS pour le personnel de l'OSCE*. Ces directives, qui ont été produites en 2016 avec l'aide du DCAF, ont constitué un outil majeur pour la mise en œuvre du concept et des principes de la GSS/RSS au sein de toutes les structures exécutives de l'organisation, tout en adaptant le concept aux exigences spécifiques de l'OSCE.

Le **principal résultat** de l'année écoulée a été la décision de l'OSCE de **mettre à jour et de réviser ces directives**. Il découle également de l'examen annuel des directives de l'OSCE soutenu par le DCAF en collaboration avec les points de contact de l'OSCE sur la GSS/RSS. Il a été demandé au DCAF d'appuyer la révision des directives au moyen d'une approche hautement participative, en partenariat avec le personnel de l'OSCE. En outre, l'OSCE a également décidé de rédiger un nouveau chapitre sur les approches transversales du renforcement de l'intégrité dans le secteur de la sécurité, sur la base que ces approches seraient particulièrement utiles dans ce domaine. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, dans l'étude préliminaire de l'OSCE réalisée par le DCAF en 2013, les efforts de lutte contre la corruption dans le secteur de la sécurité ont été identifiés comme un domaine clé qui passe souvent à travers les mailles du filet. C'est en partie dû à la structure interne de l'OSCE. De fait, la dimension

économique et environnementale traite des questions de lutte contre la corruption, et ne s'engage pas nécessairement sur le renforcement de l'intégrité dans le secteur de la sécurité. De même, la dimension politico-militaire s'occupe principalement du secteur de la sécurité et ne s'engage que rarement dans la lutte contre la corruption. La deuxième édition des directives devrait être achevée à la mi-2021 et aidera à identifier les possibilités d'approches transversales en matière de renforcement de l'intégrité. Cela reflète le fait que **certains membres du personnel de l'OSCE acceptent de plus en plus le fait que la GSS/RSS soit de nature transversale** et nécessite un niveau de coordination différent.

La haute direction reconnaît de plus en plus l'importance du programme sur la GSS/RSS.

Le soutien limité apporté aux travaux sur la GSS/RSS par certains membres de la haute direction faisait partie des principaux problèmes recensés lors des sessions d'examen annuel avec les points de contact de l'OSCE. En 2020, seuls deux points de contact ont considéré que le manque de soutien de la part de la haute direction constituait un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une approche cohérente et coordonnée en matière de GSS/RSS. Ainsi, le sentiment d'une **acceptation croissante du programme sur la GSS/RSS** peut être considéré comme un **deuxième résultat**, preuve des progrès réalisés depuis 2018, lorsque cinq points de contact avaient considéré le manque de soutien comme un problème majeur. Selon les points de contact de l'OSCE pour la GSS/RSS, ces progrès ont été accomplis grâce à la note d'information destinée à la haute direction élaborée par le DCAF en 2017, mais aussi grâce aux efforts déployés par la présidence slovaque de 2019 dans le but de faire figurer la GSS/RSS au premier rang des priorités de l'organisation, un effort que le DCAF a également soutenu. ■

UE : évaluations des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

Le DCAF a participé à de nombreuses évaluations de programmes de sécurité et de justice pour diverses organisations internationales. Un **résultat** positif a pu être constaté, par exemple, concernant l'impact des travaux réalisés par DCAF à la demande du Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE pour l'Afrique. En 2017 et 2018, le DCAF a développé une nouvelle méthodologie et des outils innovants appelés « Socles de référence et grilles d'analyse » pour réaliser des évaluations des secteurs de la sécurité et de la justice. Ces outils ont été testés avec succès lors de la réalisation d'évaluations au Niger, au Burkina Faso et au Tchad.

Conformément aux conclusions et aux recommandations formulées par le DCAF dans les rapports d'évaluation, le Fonds d'affectation spéciale de l'UE a conçu et financé de nouveaux projets. L'une des principales recommandations des évaluations réalisées dans ces trois pays

était la nécessité d'améliorer les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population de la région du Sahel, ce qui a conduit à l'élaboration d'un nouveau projet de l'UE de 20 millions d'euros destiné à combler ce besoin dans les cinq pays membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). Dans une étude récente réalisée par l'UE au Niger pour déterminer dans quelle mesure les principes de l'UE relatifs à la GSS/RSS énoncés dans le Cadre d'action 2016 étaient respectés, les responsables de l'étude ont considéré l'évaluation des secteurs de la sécurité et de la justice menée par le DCAF au Niger comme une pratique optimale qui pourrait être reproduite dans d'autres pays où l'UE est fortement engagée dans l'appui au secteur de la sécurité. Ce travail a donc contribué à **améliorer les méthodes d'évaluation de l'UE, ainsi que la pertinence et la complémentarité des projets** financés par le Fonds d'affectation spéciale et d'autres instruments de l'UE au Sahel. ■

ONU – Haïti : appui en faveur d'une assistance juridique gratuite

En 2017, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires des Nations Unies a demandé l'assistance technique du DCAF pour réaliser une évaluation du soutien apporté par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'objectif étant de mettre à profit les enseignements tirés afin de multiplier les bureaux d'assistance juridique à travers Haïti et, ce faisant, d'accroître la stabilité et la sécurité dans le pays.

La recommandation de s'associer avec d'autres organisations dans le cadre d'une approche conjointe a été mise en place. L'exercice consistant à mettre à profit les enseignements tirés a directement contribué au renforcement du partenariat et à l'harmonisation de la programmation ultérieure par l'ONU et l'USAID.

Les recommandations du DCAF ont reçu un accueil favorable de la part de la Mission des Nations Unies, avant tout en ce qui concerne

le mode de réalisation de l'exercice, où la recommandation de s'associer à d'autres organisations (comme l'USAID) dans le cadre d'une approche conjointe ayant été suivie d'effet. Cela a débouché sur un **résultat** positif, la mise à profit des enseignements tirés ayant directement contribué à **renforcer le partenariat et l'harmonisation de la programmation ultérieure** par l'ONU et l'USAID. Les précédents exercices consistant à mettre à profit les enseignements tirés par le Service des questions judiciaires et pénitentiaires n'avaient pas donné lieu à une telle approche conjointe.

Le **second résultat** est lié aux conclusions et recommandations du rapport sur les enseignements tirés, lesquelles ont eu une incidence positive sur la planification ultérieure de l'appui de l'ONU en faveur d'une assistance juridique gratuite en Haïti, par exemple au moyen d'un programme national d'assistance juridique mis en place dans le pays. Ainsi, les principales **recommandations du rapport ont été prises en compte dans le modèle de système d'assistance juridique** adopté par les autorités haïtiennes dans le cadre d'une loi nationale promulguée en 2018. ■

Autres instances multilatérales



En 2020, le DCAF a continué à fournir un soutien technique et institutionnel à différentes initiatives multilatérales et multipartites, notamment :

- **Le Forum du Document de Montreux**, une plateforme qui réunit 57 États et trois organisations internationales résolus à réaffirmer les obligations qui incombent aux États en vertu du droit international et les bonnes pratiques en ce qui concerne les activités des entreprises militaires et de sécurité privées pendant les conflits armés. Le DCAF en assure le Secrétariat.
- **L'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA)**, une plateforme multipartite qui œuvre à la prestation de services de sécurité privés responsables dans le respect des droits de l'homme. Elle rassemble près d'une centaine d'entreprises, sept États et 40 organisations de la société civile. Le DCAF soutient l'Association dans la mise en œuvre de ses activités.
- **L'Initiative sur les Principes volontaires**, qui encourage l'application d'une série de principes directeurs de sorte que les entreprises assurent la sécurité de leurs activités tout en respectant les droits de l'homme. Elle regroupe 10 gouvernements, 32 entreprises et 14 organisations de la société civile. Le DCAF joue le rôle de partenaire privilégié pour la mise en œuvre des projets menés dans le cadre de l'Initiative.
- **La Conférence internationale des institutions de médiation des forces armées (ICOAF)**, un réseau intergouvernemental rassemblant les représentants de plus de 70 États et de 15 institutions multilatérales.
- **La Convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est (CCP ESE)** dans les Balkans de l'Ouest, dont le DCAF assure le Secrétariat. Les résultats de cette plateforme sont présentés dans le chapitre sur l'Europe et l'Asie centrale.

Le Document de Montreux

Le travail du DCAF sur les entreprises militaires et de sécurité privées pendant les conflits armés a commencé en 2004 par une étude préliminaire sur la réglementation relative à la sécurité privée, établissant les bases de la mise en place de cadres réglementaires internationaux. Le DCAF a soutenu l'élaboration du Document de Montreux qui a été adopté en 2008, et continue de promouvoir l'Initiative du Document de Montreux pour s'assurer que les entreprises militaires et de sécurité privées respectent les obligations du

droit international humanitaire. Le Forum du Document de Montreux aide les États à mettre en œuvre le cadre réglementaire. Il a connu un nouvel élan en 2020 quand le Nigeria, Madagascar et Trinité-et-Tobago ont tous intégré les principes du Document de Montreux dans leurs processus de réforme juridique au niveau national.

Un **résultat important** obtenu en 2020 est **le renforcement de l'engagement des États et institutions internationales membres**. Le

DCAF a mené une action de sensibilisation soutenue auprès des quatre pays de l'UE qui ne soutiennent pas encore le Document de Montreux. C'est ainsi que Malte a officiellement adhéré en 2020. En outre, la Mission permanente de la Slovaquie à Genève a recommandé à son gouvernement d'envisager

de rejoindre l'initiative. Cela prouve que l'accent mis par le DCAF sur l'adoption par l'UE d'une stratégie régionale donne progressivement des résultats en termes d'augmentation du nombre de membres et d'application ultérieure des bonnes pratiques du Document de Montreux au niveau de l'UE. ■

ICoCA : l'Association du Code de conduite international

Depuis plus de dix ans, le DCAF travaille en association avec le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse pour soutenir l'élaboration d'un Code de conduite international pour les entreprises de sécurité privées et collabore avec l'Association du Code de conduite international, le mécanisme de surveillance multipartite pour la mise en œuvre du Code. L'ICoCA est l'un des principaux acteurs internationaux à promouvoir la prestation responsable de services de sécurité privés. La contribution du DCAF comprend à la fois la promotion de la mise en œuvre du Code et le partenariat avec l'Association sur des initiatives visant à favoriser la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité privée.

En 2020, plusieurs résultats immédiats intéressants sont à signaler. Le **premier résultat** est lié au **renforcement global de la capacité de surveillance** de l'ICoCA. En s'acquittant de sa fonction de surveillance, elle est devenue plus accessible aux plaignants potentiels dans des environnements complexes, ce qui constitue une avancée majeure. En ce qui concerne les progrès réalisés dans le développement de la fonction de surveillance de l'ICoCA établie avec le soutien du DCAF, sept entreprises ont perdu leur statut de membre en 2020 pour non-conformité, non-paiement de leurs cotisations ou non-soumission de leurs autoévaluations annuelles. 90 % des entreprises membres ont soumis leur autoévaluation, laquelle constitue l'un des principaux outils de surveillance de l'ICoCA, preuve de l'intégrité des mécanismes de surveillance de l'Association.

Le deuxième résultat est l'augmentation du nombre de membres de l'Association.

Le DCAF et d'autres experts ont encouragé l'élargissement du champ d'action de l'Association aux petites entreprises locales de sécurité privée qui n'y adhéraient pas car la procédure de certification demandait la mobilisation de ressources considérables. En conséquence, en 2019, une nouvelle catégorie de membres associés a été créée. Cette année,

l'Association compte six nouveaux membres associés originaires d'Irak, de Libye, du Soudan du Sud, d'Ukraine et d'Haïti, ce qui porte le nombre total de membres à 29. Grâce à des campagnes d'information ciblées, ce nombre devrait augmenter de manière significative.

Sept entreprises ont perdu leur statut de membre en 2020 pour cause de non-conformité, de non-paiement de leurs cotisations ou de non-soumission de leurs autoévaluations annuelles. 90 % des entreprises membres ont soumis leur autoévaluation, l'un des principaux outils de surveillance de l'Association, preuve de l'intégrité des mécanismes de surveillance de l'Association.

Le **troisième résultat** concerne la poursuite du **renforcement du rôle de surveillance des groupes de la société civile**. Le DCAF a aidé ces groupes à mener des échanges réguliers avec des acteurs clés et à promouvoir une approche préventive des problèmes en matière de sécurité et de droits de l'homme liés aux activités minières et extractives. Par le biais de ces projets, le DCAF a recommandé à des groupes disposant d'une solide expertise en matière de gouvernance de la sécurité privée d'adhérer à l'ICoCA. En 2020, trois partenaires de la société civile soutenus par le DCAF ont rejoint l'Association : LITE Afrique - Nigéria, Wated - Tanzanie et OEARSE - RDC. En outre, un autre partenaire soutenu par le DCAF est devenu membre du conseil d'administration de l'ICoCA : Usalama, du Kenya. Ce résultat témoigne d'une expansion significative du rôle et de la capacité des groupes de la société civile à promouvoir les normes du Code par rapport à quelques années en arrière, lorsqu'elles n'avaient qu'une connaissance et une compréhension rudimentaires du Code et de l'ICoCA. ■

Principes volontaires : les problèmes liés à la sécurité et aux droits de l'homme dans des environnements complexes

Le DCAF travaille en partenariat avec le CICR depuis 2012 pour promouvoir une conduite responsable des entreprises. L'objectif est de permettre aux entreprises opérant dans des environnements complexes de protéger leurs activités dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux Principes volontaires relatifs à la sécurité et aux droits de l'homme. Les activités des entreprises extractives peuvent entraîner de graves violations des droits de l'homme lorsque des forces de sécurité sont chargées de protéger les sites miniers. Les Principes volontaires aident les entreprises extractives à réaliser une évaluation complète des risques en matière de droits de l'homme dans le cadre de leur association avec des prestataires de services de sécurité publics et privés. L'Initiative sur les Principes volontaires facilite la mise en place de plateformes rassemblant la société civile, les gouvernements et les entreprises pour résoudre les problèmes par le dialogue et la coopération.

Le partenariat entre le DCAF et le CICR a débouché sur deux publications phares : la boîte à outils sur le thème *Relever les défis liés à la sécurité et aux droits de l'homme dans des environnements complexes*, et le guide intitulé *De l'engagement à l'impact - expériences des groupes de travail locaux sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme*. Plusieurs résultats ont été obtenus en 2020 grâce à l'utilisation de cette boîte à outils et de ce guide.

Le **premier résultat important** est l'**utilisation de la boîte à outils par la police des mines du Sud-Kivu** sous la forme de nouveaux modules de formation. Une formation pilote a été dispensée pour tester les modules, suite à quoi la police de la province a commencé à les utiliser dans le cadre de ses propres programmes de formation. Le processus est parvenu à des résultats remarquables. Un des participants à la formation, commandant de la police minière, a commis une grave violation des droits de l'homme à l'encontre d'un berger qui s'était introduit sur un site minier. Le plaidoyer et les rapports transmis par le Groupe de travail des Principes volontaires aux autorités provinciales ont conduit à la révocation du commandant de son poste. Dans ce cas, au niveau individuel, il se peut que la formation n'ait pas porté ses fruits en ce qui concerne le commandant. Cependant, au niveau institutionnel, elle a permis de faire connaître et de faire comprendre ce qui constituait un

comportement acceptable ou inacceptable. Cet exemple illustre également un autre résultat majeur : **les groupes de la société civile sont de plus à même de plaider en faveur de la révocation des auteurs de violations des droits de l'homme**.

Les groupes de la société civile sont de plus en plus à même de plaider en faveur de la révocation des auteurs de violations des droits de l'homme.

Le **deuxième résultat** concerne l'intégration des bonnes pratiques en matière de sécurité et de droits de l'homme dans la révision du Code pour l'atténuation des risques dans l'activité minière artisanale et à petite échelle (Code CRAFT). Ce Code a été élaboré pour que toutes les parties prenantes des chaînes d'approvisionnement artisanales fassent preuve de diligence raisonnable tout en améliorant l'accès des mineurs artisanaux et à petite échelle aux marchés structurés. La première version du Code ne contenait pas d'orientations sur les Principes volontaires ou les bonnes pratiques en matière de sécurité privée et publique. Les contributions du DCAF lors de la révision du Code ont donné lieu à une nouvelle version qui tient compte des questions relatives aux entreprises, à la sécurité et aux droits de l'homme.

Le **troisième résultat** a trait à la **coopération croissante entre les Principes volontaires et d'autres initiatives internationales**. Le DCAF, le CICR et l'OCDE ont élaboré conjointement une étude sur la cohérence des politiques entre le Guide sur le devoir de diligence de l'OCDE et les Principes volontaires. C'est la première fois que les synergies et les liens concernant les entreprises responsables entre l'OCDE et les Principes volontaires sont énoncés. En 2019, l'OCDE a adhéré à l'Initiative sur les Principes volontaires en tant qu'observateur, ce qui a constitué une autre avancée majeure. Cela traduit les progrès réalisés dans l'amélioration de la coordination et de la coopération avec d'autres institutions importantes dans les domaines couverts par les Principes volontaires. La poursuite de la collaboration avec l'OCDE en 2020 a permis d'identifier plusieurs points d'entrée pour une meilleure coordination entre les Principes volontaires et les initiatives liées au devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement internationales en 2021 et au-delà. ■

Groupes de travail sur les Principes volontaires en République démocratique du Congo (RDC)

Depuis 2017, le DCAF aide à la mise en œuvre des Principes volontaires en RDC grâce à des groupes pluri-acteurs qui organisent des échanges réguliers entre des entreprises minières, des communautés et des responsables locaux. Cela autorise une approche basée sur la prévention dans le but de relever les défis en termes de sécurité et de droits de l'homme qui se posent autour des activités d'extraction. Un groupe de travail axé sur la politique est implanté à Kinshasa, la capitale du pays, et trois autres groupes de travail sur les Principes volontaires ont leurs attaches dans les provinces.

Dans le Sud-Kivu, le DCAF soutient un groupe de travail constitué de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile et aide à renforcer la capacité de la Police des mines du Sud-Kivu à respecter les droits de l'homme. Au Haut-Katanga, le DCAF ambitionne de réactiver un groupe de travail existant en lui fournissant une aide stratégique destinée à augmenter le nombre de ses membres en termes de représentation équitable et de capacité à répondre de manière effective aux risques se posant sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme. Enfin, un nouveau groupe de travail créé en 2020 dans la ville minière de Kolwezi, dans la province de Lualaba, travaille désormais de manière indépendante à la compréhension de la dynamique locale et à la résolution de problèmes spécifiques. Ces trois groupes de travail basés en province partagent régulièrement leurs expériences entre eux.

Dans ce domaine, l'année 2020 a été une nouvelle période porteuse de résultats intéressants mettant en lumière les progrès réalisés en matière de prévention des conflits et d'apaisement des tensions qui, par le passé, débouchaient régulièrement sur des violations des droits de l'homme.

En 2020, le **principal résultat** aura été le fait que le **groupe de travail du Sud-Kivu soit devenu une plateforme multipartenaires largement reconnue** et capable de traiter de manière effective les risques et incidents liés à la sécurité et aux droits de l'homme. La preuve en a été faite lorsque des communautés minières locales et des entreprises extractives ont commencé à contacter de manière proactive le groupe de travail en cours d'année alors qu'elles étaient confrontées à des problèmes de sécurité et de droits de l'homme. Abordant les incidents sous l'angle du dialogue et du

partage des bonnes pratiques internationales, le groupe de travail a ainsi pu contribuer à désamorcer les tensions à différentes occasions. Au-delà des incidents, le groupe de travail surveille également le comportement des forces de sécurité et vise à établir l'idée d'une responsabilité commune dans le domaine de la sécurité. La Police des mines du Sud-Kivu a ainsi fait siennes plusieurs recommandations formulées par le groupe de travail qui ont ensuite transmises à la police congolaise, au niveau provincial et national, afin de lui indiquer comment améliorer ses performances.

“ Nous avons appris à nous concentrer sur la sécurité et les droits de l'homme en développant des approches novatrices. Nous avons jeté des ponts entre les Principes volontaires, le secteur de la sécurité et des droits de l'homme et l'obligation de diligence. Une complémentarité qui s'avère très utile pour garantir un commerce des minéraux équitable au Sud-Kivu. ”

— Eric Kajemba, Directeur, Observatoire Gouvernance et Paix, République Démocratique du Congo

Parmi les exemples concrets de l'impact positif des activités du groupe de travail, citons le site minier de Kalimbi, une zone artisanale d'extraction située dans la ville de Nyabibwe, où différentes coopératives revendiquaient le droit d'extraire des matériaux sans avoir à demander d'autorisation officielle, ce qui provoquait une multiplication des tensions et d'incidents tels que des kidnappings et des attaques à l'arme blanche perpétrés par des agents de sécurité officieux et des membres des différentes coopératives. L'intervention décidée du groupe de travail et la médiation mise en place ont permis la signature d'un accord entre les coopératives, la réouverture du site et la conservation de la certification en tant que site minier conforme aux préconisations de diligence de l'OCDE pour les sites d'approvisionnement. En 2020, le groupe de travail a continué de surveiller la situation grâce à des missions sur le terrain, et, tout au long de l'année, les coopératives ont eu recours à ses services de médiation pour résoudre les conflits avant que les tensions ne s'exacerbent. Le groupe de travail a ainsi atteint des résultats d'ampleur dans le domaine des Principes volontaires.

Le **deuxième résultat** concerne le **changement d'attitude de la police des mines** après sa participation aux cours de formation aux Principes volontaires soutenus par le DCAF sur les sites miniers du Sud-Kivu. Les missions de suivi organisées dans la foulée des formations ont en effet montré de réels résultats sur le travail de la police puisque les officiers ont commencé à s'appuyer sur les documents de formation de leur propre initiative lors des briefings organisés à l'intention de leurs subordonnés. Ainsi, les chefs de la police déployés sur les sites miniers artisanaux du Territoire de Shabunda et sur le site minier industriel du Territoire de Mwenga utilisent désormais régulièrement les documents de formation sur les Principes volontaires pour partager leurs connaissances en matière de droits de l'homme avec les officiers placés sous leur contrôle et corriger leur comportement, ce qui démontre qu'ils se sont appropriés les bonnes pratiques et qu'ils ont la volonté d'en assurer librement la promotion.

Parallèlement, des progrès ont été notés en termes de réduction des cas de violation des droits de l'homme par la Police des mines au lendemain de la formation suivie. Des officiers de police ayant été accusés d'avoir tiré sur des manifestants et blessé plusieurs personnes dans les communautés de Twangiza, le

Les chefs de la police présents sur des sites miniers artisanaux et industriels utilisent de manière régulière le manuel de formation sur les Principes volontaires afin de partager avec les officiers placés sous leur commandement leurs connaissances en matière de droits de l'homme et de corriger le comportement de la police.

groupe de travail a aidé la police locale à faire remonter les faits au niveau hiérarchique provincial. Les auteurs présumés ont alors été retirés du site. Dans une autre zone, le groupe de travail a également contribué à la révocation d'un chef de police ayant ordonné à ses subordonnés de donner l'assaut sur une mine artisanale. Celui-ci a été remplacé par un commandant qui avait suivi les cours sur les Principes volontaires en 2019. Et les différentes missions de suivi menées par le groupe de travail ont clairement démontré que des progrès, même s'ils ont été lents, ont été enregistrés en 2020 sur le front de l'application des bonnes pratiques enseignées à l'occasion des cours de formation organisés par le DCAF en 2019. ■

Groupes de travail sur les Principes volontaires au Pérou

Le Groupe de travail national sur la sécurité et les droits de l'homme a été créé à Lima en 2010 à l'initiative de groupes de la société civile et d'entreprises afin d'aider à gérer l'impact grandissant des conflits sociaux. Le DCAF a commencé à appuyer le groupe en 2015, et notre Mécanisme de mise en œuvre de la sécurité et des droits de l'homme (SHRIM) l'aide actuellement dans ses activités en collaboration avec l'Institut pour la démocratie et les droits de l'homme de l'Université catholique pontificale du Pérou, qui assure le secrétariat du groupe depuis 2019. En 2017, un groupe de travail régional a été créé à Cuzco, dans la région Macro Sur, qui abrite de nombreux sites miniers.

Des entreprises qui avaient toujours refusé de discuter avec les leaders sociaux sont désormais en prise directe avec eux.

Pour l'année 2020, le **principal résultat** aura été la **réponse apportée par le groupe de travail de Cuzco aux conflits sociaux et aux tensions**. Un conflit s'est déclaré en juillet autour de la mine d'Espinar entre la communauté, l'entreprise minière et

le gouvernement. Le groupe de travail a commencé par organiser une séance d'échange puis une formation aux droits de l'homme réunissant différentes parties prenantes issues des groupes indigènes, des organisations communautaires, du gouvernement régional, de la police et d'au moins deux des grandes entreprises minières internationales actives dans la région. Le réseau du groupe de travail s'est alors étendu pour inclure un plus grand nombre de cercles intéressés, ce qui a permis de jeter les bases d'une confiance mutuelle. Cela va permettre de poursuivre le dialogue et de recentrer les discussions sur les questions liées à l'activité et à la sécurité. Le fait que des entreprises ayant jusqu'ici toujours refusé d'engager des discussions directes avec des responsables sociaux - par crainte d'être la cible d'actions *name-and-shame* - aient désormais accepté des contacts directs par l'entremise du groupe de travail est une étape décisive sur cette voie. Le groupe de travail régional est donc parvenu à se faire une place au niveau régional en tant qu'acteur digne de confiance, impartial et proactif, ce qui est un des objectifs premiers de ce projet. ■

Appui à l'élaboration de politiques et de bonnes pratiques internationales



Lancement de la publication intitulée *Nations Unies et la réforme du secteur de la sécurité : politique et pratique*. Co-édité par Adedeji Ebo et Heiner Hänggi, cet ouvrage dépasse le cadre théorique et s'intéresse aux expériences faites sur le terrain par les collaborateurs de l'ONU et par des experts externes spécialisés dans la réforme du secteur de la sécurité. Photo : DCAF.

La mission du DCAF consiste essentiellement à élaborer des politiques et des bonnes pratiques internationales en matière de réforme et de gouvernance du secteur privé. Le DCAF est réputé pour ses produits du savoir reposant sur des éléments probants, ainsi que pour ses recherches de qualité et son appui aux acteurs nationaux et multilatéraux. 2020 a vu de nouveaux résultats s'ajouter à la liste déjà longue des sujets relatifs à la GSS/RSS. Un des principes directeurs du DCAF est l'égalité des genres, ce qui s'est traduit au cours de l'année écoulée non seulement au niveau des politiques et de la recherche mais aussi des activités opérationnelles. Le DCAF a également amélioré son bilan dans deux secteurs programmatiques liés au secteur privé : les activités privées et la GSS/RSS, et la réglementation de la sécurité privée.

Politiques et recherche



En 2020, le DCAF a confirmé son rôle de chef de file mondial dans le domaine de la GSS/RSS au moyen de travaux de recherche empirique comparée et de recherches axées sur les politiques. Ses priorités stratégiques étaient au nombre de trois :

- Repositionner la GSS/RSS pour en faire une question d'intérêt universel visant à répondre à différents besoins, de différentes manières et dans différents contextes ;
- Contribuer aux nouveaux agendas politiques internationaux, et notamment au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme sur la pérennisation de la paix ;
- Élaborer des approches axées sur la gouvernance pour faire face aux enjeux sécuritaires mondiaux nouveaux ou résurgents.

Citons à cet égard quelques exemples illustrant l'action du DCAF dans le domaine de la recherche et des politiques en 2020.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies fait partie des grands programmes internationaux touchant aux domaines d'action du DCAF et reste une priorité pour son propre agenda en matière de politiques et de recherche. En 2020, le DCAF a lancé un projet sur trois ans destiné à mettre en lumière les liens entre la GSS/RSS et l'Objectif de développement durable 16 (Paix, justice et institutions efficaces) axé sur le rôle et la contribution des acteurs du contrôle du secteur de la sécurité.

Le DCAF a publié une note d'orientation intitulée *À l'interface de la sécurité et du développement : remédier aux situations de fragilité grâce à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité*, destinée au Sommet *Think 20* convoqué en amont du Sommet des dirigeants du G20, organisé par l'Arabie saoudite. Dans celle-ci, le DCAF indiquait que les avancées durement gagnées en matière de développement étaient sujettes à fragilité et qu'un engagement du secteur de la sécurité axé sur la gouvernance pouvait y remédier. Le document a été soumis à de nombreuses séances de révision, et le communiqué final du T20 comprend l'une des recommandations du DCAF.

Alors que le DCAF a continué à approfondir ses connaissances dans ses domaines d'expertise

en 2020, il a également enrichi son corpus de connaissances sur les enjeux mondiaux nouveaux ou résurgents (souvent perçus comme des menaces « non traditionnelles » à la sécurité) ayant des répercussions sur la GSS/RSS et pouvant nécessiter la mise en place de réformes particulières, à l'image de la crise sanitaire mondiale du COVID-19. Dans le cadre de l'élargissement de son portefeuille d'activités sur la GSS/RSS et les changements climatiques, le DCAF a lancé des recherches préliminaires sur le sujet, alimentant ainsi un document interne de recherche au niveau de l'organisation et créant la base de connaissances nécessaire à la participation à différents forums internationaux ayant débattu du changement climatique et des questions de sécurité en 2020. En fin d'année, le DCAF a accueilli le séminaire annuel conjoint avec l'Office des Nations Unies à Genève portant sur « L'impact du changement climatique sur la gouvernance de la sécurité mondiale et locale ». Le rapport et d'autres produits du savoir qui en ont été tirés devraient être publiés en 2021.

Les Documents d'information sur la RSS sont restés le principal moyen de diffusion des connaissances fondamentales sur les grands domaines d'activités du DCAF. Cette série de documents présente brièvement certains concepts et questions liés à la GSS et à la RSS, donne un résumé des débats en cours et explique certains termes clés. En 2020, le DCAF a publié un nouveau Document d'information sur les crises sanitaires et le secteur de la sécurité. ■

Genre et sécurité



Promouvoir l'égalité des genres dans le secteur de la sécurité partout dans le monde est resté l'une des priorités du DCAF en 2020. Dans ce domaine, nous avons concentré nos activités sur le lancement et la distribution de produits du savoir et sur l'appui aux partenaires nationaux afin de leur permettre d'intégrer la dimension de genre dans les activités de contrôle, de gestion et de prestation de services de sécurité, en accordant une attention particulière aux régions de l'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et de Europe de l'Est.

La publication phare du DCAF *la Boîte à outils Genre et la sécurité*, a été mise à jour et plusieurs lancements à l'échelle mondiale ont suivi, ainsi que la traduction de ses notes d'information et de ses outils en plusieurs langues. Le DCAF a également apporté son soutien à l'Initiative Elsie, un projet financé par le gouvernement canadien visant à éliminer les obstacles à l'accroissement de la participation concrète des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies. Le DCAF a par ailleurs créé une boîte à outils destinée aux pays désireux d'appliquer la méthodologie d'évaluation que nous avons également créée. Intitulée *Mesurer les opportunités pour les femmes dans les opérations de paix* (MOWIP), elle a été testée dans huit pays partenaires. Bien que des résultats d'importance aient déjà été obtenus dans nombre de projets cette année, il est encore trop tôt pour se faire une idée des résultats finaux.

L'appui du DCAF à ses partenaires nationaux s'est accru en 2020, que ce soit grâce à des projets plus spécifiquement axés sur l'égalité entre les sexes ou grâce à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans des projets opérationnels plus larges. Exemples :

- Collaboration avec des juges et des procureurs pour lutter contre les violences faites aux femmes et la violence domestique dans le cadre du système judiciaire de l'Ukraine (2018-2020) ;
- Appui aux polices nationales d'Ukraine, de Colombie et du Honduras en vue de la conduite d'autoévaluations du genre dans les institutions ;
- Appui à l'École de police du Niger en vue de l'élaboration de mesures de lutte contre le harcèlement sexuel incluant la mise sur pied d'un plan de formation ;
- Conception et tenue d'ateliers de renforcement des capacités sur les questions relatives à la paix et la sécurité à destination de leaders féminins yéménites afin de soutenir leur implication dans le processus de paix en cours dans le pays ;
- Mise à disposition de la police et de la société civile de directives sur les réponses à apporter aux problématiques de genre et aux violences sexistes pendant la pandémie de COVID-19, en particulier les violences domestiques au Maroc, en Colombie et au Honduras. ■



Formation destinée à la police du Kosovo.
Photo : DCAF.

Secteur privé et sécurité



Le DCAF a continué à travailler avec des partenaires nationaux et internationaux afin de s'assurer que le secteur privé de la sécurité agit dans le cadre de l'État de droit, respecte les droits de l'homme et se conforme au droit international humanitaire. En 2020, les travaux du DCAF concernant le secteur privé, la sécurité et les droits de l'homme ont en premier lieu consisté en une aide opérationnelle mais sans abandonner la volonté de développer des recherches politiques appliquées.

Tant au niveau des politiques à l'international qu'au niveau opérationnel, le DCAF a œuvré en faveur du respect des droits de l'homme, en s'appuyant pour ce faire sur son engagement envers le Document de Montreux, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées. Le DCAF a également continué à promouvoir une conduite responsable des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à l'international et a mis l'accent sur les forums portant sur le secteur privé et les droits de l'homme organisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques et les Nations Unies.

Le DCAF a apporté son soutien à l'établissement et à l'expansion de réseaux d'observatoires en Afrique subsaharienne afin de renforcer le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile. En 2020, 15 organisations issues de la société civile en provenance de dix régions de la République démocratique du Congo ont participé au développement d'un outil permettant de recenser, de documenter et de rendre compte d'opérations de sécurité privée menées conformément aux normes du Code de conduite international. L'Observatoire contribue également à accroître la capacité de l'ICoCA à surveiller les ESP par le biais de ces OSC.

L'approche de fond du DCAF consistant à autonomiser les groupes de la société civile dans leur plaidoyer en faveur d'une réglementation efficace de la sécurité privée a montré des résultats importants en 2020. À noter que le DCAF a poursuivi et élargi son programme au Nigeria en contribuant à l'organisation d'un Forum sur la gouvernance

de la sécurité privée qui a rassemblé des entreprises de sécurité privée, des organisations de la société civile, des représentants de l'État et des ministres afin de renforcer la gouvernance de la sécurité privée au Nigeria et d'éclairer l'évolution de la réglementation du secteur de la sécurité privée.

Le DCAF a continué de soutenir la mise en œuvre des Principes volontaires au niveau local grâce à des groupes de travail pluri-acteurs au Pérou, en RDC et au Nigeria, favorisant le dialogue sur les défis et les besoins posés par la sécurité et les droits de l'homme. Les activités des groupes de travail ont montré à quel point leurs efforts en vue d'instaurer la confiance et d'agir en tant que facilitateurs neutres pouvaient déboucher sur des résultats concrets. ■



Formation aux droits de l'homme à l'intention de la Police des mines de la République démocratique du Congo. Photo : DCAF.

Annexe : Approche Du DCAF En Matière De Gestion Axée Sur Les Résultats

En l'absence de résultats clairement définis, il est difficile d'établir dans quelle mesure un projet ou un programme a réussi ou échoué. Énoncer précisément les résultats visés dans le cadre de l'appui du DCAF permet d'orienter les activités vers des objectifs mesurables, de suivre les progrès réalisés et d'adapter les activités et leur mise en œuvre en conséquence. Le système de gestion axée sur les résultats (GAR) repose sur l'élaboration d'un cadre de résultats illustrant de quelle manière les activités prévues sont censées contribuer à un enchaînement causal de résultats aboutissant au changement escompté. Un cadre de résultats bien conçu accompagné de la théorie du changement qui l'étaye constitue donc un outil précieux pour la mise en œuvre et le suivi adaptés de l'appui offert par l'organisation et pour une analyse critique constante des résultats.

Selon le cadre de résultats du DCAF, le but ultime de l'organisation est de contribuer à améliorer la sécurité des États partenaires et de leurs citoyens dans le cadre de la gouvernance démocratique, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme (impact), permettant ainsi de créer un environnement propice au développement durable et à la pérennisation de la paix.

Pour atteindre cet objectif, le DCAF aide les États partenaires et les acteurs internationaux à améliorer la gouvernance des secteurs de la sécurité nationaux partout dans le monde au moyen de réformes inclusives et participatives conformes aux normes et bonnes pratiques internationales et adaptées à la situation particulière et aux difficultés de chaque pays (résultat principal).

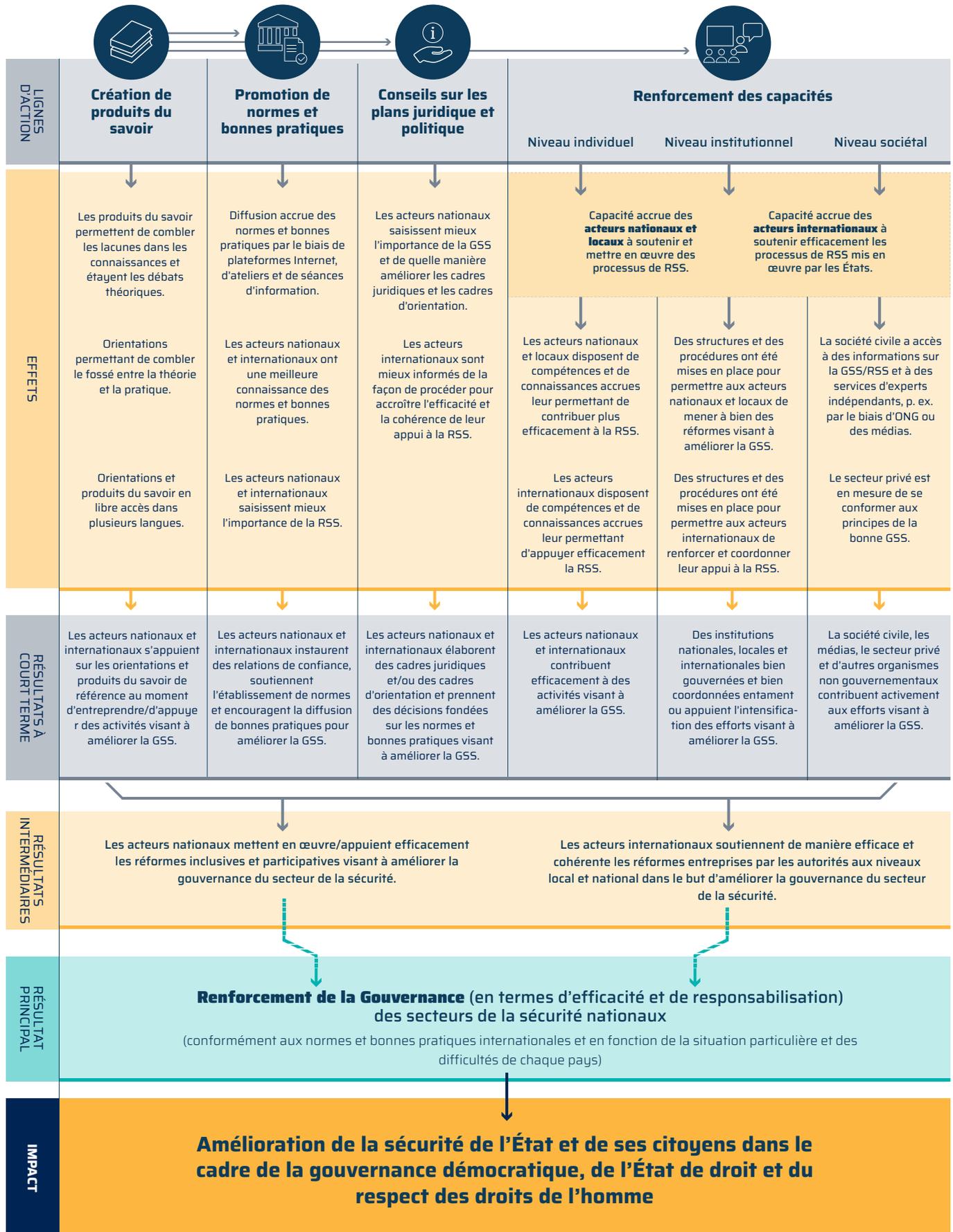
Pour réussir à renforcer la gouvernance des secteurs de la sécurité au niveau national (c'est-à-dire parvenir à offrir des services de sécurité plus efficaces et responsables respectant l'État de droit et les droits de l'homme), le DCAF agit à deux niveaux (résultats à moyen terme) :

- Il apporte un appui direct aux acteurs nationaux dans la mise en œuvre concrète et/ou la promotion de réformes inclusives et participatives visant à améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité tout en respectant le principe de l'appropriation locale ;
- Il aide les acteurs internationaux (les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux) à soutenir de manière efficace et cohérente les réformes entreprises par les autorités aux niveaux local et national dans le but d'améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité.

Parallèlement, son action s'articule autour de quatre grands axes et vise à obtenir des résultats à court terme (effets) qui, à leur tour, auront une incidence sur la gestion, la fourniture et le contrôle de services de sécurité (résultats à court terme), lesquels contribueront à atteindre le but ultime de l'organisation, à savoir améliorer la GSS et la sécurité des États et de leurs citoyens. Ces quatre grandes lignes d'action sont les suivantes : élaborer des produits du savoir, promouvoir des normes et bonnes pratiques, donner des conseils sur les plans juridique et politique, et renforcer les capacités aux niveaux individuel, institutionnel et sociétal.

À chaque ligne d'action sont associés des résultats escomptés précis qui prennent généralement la forme d'une meilleure appréhension de la notion de GSS et des lacunes en la matière (création de produits du savoir), d'une meilleure connaissance des normes et bonnes pratiques en matière de GSS (promotion de normes et bonnes pratiques), d'une meilleure compréhension des mesures à mettre en place pour renforcer la GSS conformément aux meilleures pratiques internationales (conseils sur les plans juridique et politique) et de compétences et de connaissances accrues permettant de contribuer aux processus de réforme (renforcement des capacités aux niveaux individuel, institutionnel et sociétal).

FIGURE 1. CADRE DE RÉSULTATS DU DCAF



Lien de causalité direct par opposition à simple contribution aux résultats

Le DCAF est bien conscient qu'il est souvent difficile d'attribuer un changement en matière de GSS à tel ou tel projet ou programme, ou de prouver qu'il existe un lien de causalité direct entre certaines activités menées dans le cadre d'un programme donné et les évolutions constatées. S'il est possible d'imputer directement des résultats à court terme à certaines activités du DCAF et de considérer qu'ils ont effectivement été « obtenus » par l'organisation, le DCAF ne peut contribuer qu'à des résultats à moyen terme. Surtout, il importe de noter que ces résultats sont le fait des partenaires nationaux et internationaux auxquels le DCAF apporte un appui.

Il convient également de garder à l'esprit que l'aide offerte par d'autres acteurs, ainsi que des facteurs externes indépendants de tel ou tel projet, peuvent jouer un rôle dans l'obtention des résultats. Il importe cependant de suivre les résultats à moyen terme auxquels le DCAF aura très probablement contribué, de manière à s'assurer que ses activités ont une incidence positive sur la GSS, comme le prévoit la théorie du changement sur laquelle repose le cadre de résultats du DCAF. Par conséquent, le présent rapport rend compte des résultats à moyen terme, et des effets à court et moyen termes, auxquels le DCAF a très probablement contribué.

Cerner le « chaînon manquant »

Les résultats à court et moyen termes rendent compte des effets à moyen terme des activités du DCAF. Si le DCAF cherche à contribuer à l'obtention de résultats à moyen terme, on considère qu'ils échappent à son contrôle ; dans une certaine mesure cependant, les résultats à court terme peuvent être portés au crédit du DCAF sachant qu'à ce stade, très peu de facteurs externes interviennent. Ces résultats à

court terme correspondent généralement à des changements de pratiques en matière de gouvernance du secteur de la sécurité et se traduisent par une évolution des comportements, des attitudes ou du cadre normatif ou institutionnel régissant le secteur de la sécurité d'un pays donné. Concrètement, ils peuvent se traduire par l'élaboration ou la révision de cadres juridiques ou de cadres d'orientation en tenant compte des recommandations du DCAF, par la mise en pratique des compétences et des connaissances acquises dans le cadre de formations dispensées par le DCAF ou par l'adoption de normes et de bonnes pratiques encouragées par le DCAF.

Déterminer si l'action du DCAF contribue à ces effets à moyen terme est le principal objectif de l'approche organisationnelle en matière de GAR. Contrairement au suivi des projets et programmes menés par les différentes divisions du DCAF, le suivi institutionnel du DCAF porte exclusivement sur les contributions reliant les résultats de la partie inférieure de la chaîne de résultats (activités, effets escomptés et résultats à court terme) aux résultats de la partie supérieure (résultats à moyen terme, résultat principal et impact).

En procédant de cette manière, le DCAF cherche à mieux cerner le « chaînon manquant » entre les résultats à court et moyen termes, un élément indispensable pour produire un impact durable s'agissant de l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens. Pour autant, le DCAF admet qu'il est illusoire de s'attendre à ce que des projets et des programmes débouchent sur des résultats à moyen terme sur chaque période de suivi (d'une année). Il peut arriver qu'aucun résultat ne soit obtenu sur plusieurs années consécutives, notamment lorsqu'il s'agit de résultats d'ensemble en lien avec des changements touchant des bénéficiaires indirects de l'aide apportée, comme des communautés locales ou le grand public.

DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève
20^{ÈME} ANNIVERSAIRE

DCAF - Le Centre pour la gouvernance du
secteur de la sécurité, Genève

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
P.O. Box 1360
CH-1211 Geneva 1

info@dcaf.ch

 [@DCAF_Geneva](https://twitter.com/DCAF_Geneva)

www.dcaf.ch

